

**ENJEUX n° 14**

**Janvier - Mars 2003**

**GOUVERNANCE, ETHIQUE ET CORRUPTION**

## SOMMAIRE

### Transversale

- p.3 **La CEMAC à l'épreuve d'une globalité stratégique. Quelles forces multinationales de maintien de la paix en République centrafricaine (RCA) ?** Jean Bosco OYONO

### Ouverture

- p.6 **Ethique et Relations internationales : corruption, gouvernance et lutte contre l'impunité en Afrique centrale,** Par Jean\_François MEDARD

### Dossier

- p.8 **L'éthique de la gouvernance ou comment imposer le marché aux nations,** NKOLO FOE
- p.15 **La bonne gouvernance au Cameroun : vers un cadre symbolique de soutien a une nouvelle logique d'ancrage de l'Etat,** ATANGANA Michel Auguste
- p.21 **L'action de Transparency International dans la lutte contre la corruption en Afrique centrale,** Akere MUNA
- p.27 **Sport international : La corruption fait partie du décor,** Emmanuel Gustave SAMNICK
- p.32 **L'enjeu éthique dans la gestion des ressources forestières en Afrique centrale. Comment concilier éthique et gestion durable des écosystèmes forestiers ?** Cleto NDIKUMAGENGE
- p.38 **Pétrole et Politique en Afrique centrale. Entre convoitises, instrumentalisation et marchandages : où est l'éthique ?** Joseph Vincent NTUDA EBODE
- p.42 **L'affaire AbdoulayeYerodia Ndongbasi devant la C.I.J. Droits de l'Etat ou lutte contre l'impunité ?** Alain Didier OLINGA

### Tendances

- p.46 **Cameroun : vers un multipartisme de partis uniques ?** Joseph Vincent NTUDA EBODE

### Biblio

- p.48 **L'Internet, son web et son e-mail en Afrique. Approche critique,** Raphaël NTAMBUE TSHIMBULU

### Prisme

- p.50 **NTIC et modernisation des administrations publiques d'Afrique centrale,** Jean Lucien EWANGUE

**LA CEMAC<sup>1</sup> A L'EPREUVE D'UNE GLOBALITE STRATEGIQUE.  
QUELLES FORCES MULTINATIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) ?**

**Par Jean Bosco OYONO**, Logisticien, Stratégiste, Cameroun

Depuis la fin de la guerre froide et l'avènement de la démocratisation en Afrique, le continent se caractérise paradoxalement par un renforcement de l'instabilité politique à travers des violences dites décentralisées (rebellions et guerres civiles).

Dans cette logique et dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C), en dehors de la région des Grands Lacs, la RCA apparaît comme un nouvel espace conflictogène mais aussi comme un laboratoire pour tester les forces multinationales de maintien de paix en zone CEMAC.

**La RCA pays de paradoxes**

La RCA est considérée comme l'un des pays de la sous-région qui a le mieux négocié sa transition démocratique. Les élections générales ont abouti à une alternance à la tête de l'Etat, avec l'arrivée au pouvoir en 1993 de Ange Félix Patasse. Paradoxalement, depuis l'élection de ce dernier, le pays est entré dans un cycle de violence incessante. En 9 ans d'exercice de pouvoir, le président Ange Félix Patasse a fait l'objet de huit tentatives de coup d'Etat, (Cameroon Tribune, 11 Nov.2002 p.30), soit presque un par an.

Par ce constat, ce n'est pas la légitimité de Patasse qui est remise en cause ; sa victoire ne souffre d'aucune contestation de la part de l'opposition politique. En fait, ces crises surviennent dans un contexte économique et social particulièrement difficile. Classé parmi les pays les moins avancés avec un PNB de 270 \$/an/hab. en 2001 (source Banque Mondiale), la RCA est, malgré l'apparence, potentiellement riche. Le pays exporte essentiellement des diamants (60% des recettes d'exportation) à cela s'ajoute de l'or, du coton, du café, du tabac, du bois, et comprend des réserves de pétrole, de cuivre, d'étain et d'uranium (Cameroon Tribune, 19 Nov.2002 p.31). Mais l'exploitation de ces ressources profite essentiellement aux multinationales, tout au moins si l'on considère le niveau de vie de la population.

La transition à la tête de l'Etat aurait du a priori, inciter les bailleurs de fonds à investir en Centrafrique. Mais, avec le délitement de l'Etat et l'installation d'une violence récurrente, les négociations avec les institutions internationales sont bloquées, les fonctionnaires ne sont pas payés, les caisses du trésor sont vides et les conditions de vie de populations se détériorent.

Par ailleurs, le pays connaît des problèmes de sécurité intérieure causés d'une part, par les « *coupeurs* » de route et d'autre part, par la circulation d'armes en provenance des zones de troubles (Nord de la RDC, Soudan et Tchad). Cette circulation est aggravée par les différentes mutineries de la fin des années 90, au cours desquelles les soldats se sont rendus coupables de détournement d'armes de guerre, de viols et de braquages.

Enfin, le désordre aidant, l'Etat contrôle difficilement ses frontières. Le territoire centrafricain est ainsi utilisé comme base arrière des différentes rebellions sous-régionales (Soudan, Tchad, les deux Congo), voire par les « *coupeurs* » de routes transnationaux.

---

<sup>1</sup> CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

## Un pays en désarroi

Les difficultés que connaît la RCA, sont donc à la fois politiques, sociales et économiques. De ce fait, le pays est prêt à nouer de nouvelles alliances. Ainsi, depuis le putsch manqué de Kolingba de mai 2001, des forces libyennes (200 hommes) assurent la protection personnelle de Patasse, au même titre que les hommes du chef rebelle congolais Jean-Pierre Bemba sont présents sur le territoire. Ces miliciens ont été accusés de multiples exactions sur les populations. On aurait même signalé, aux côtés des soldats centrafricains, la présence des hommes du mercenaire français Paul Baril.

Interrogé sur la présence de forces étrangères en RCA, Patasse répond que « *le peuple centrafricain a besoin de paix, quand j'aurai consolidé la paix, je verrai* » (Cameroon Tribune 11 décembre, 2002 p.30).

De vives tensions aux frontières ont été constatées ces dernières années. En mars 2001, l'incursion de forces centrafricaines, à la latitude de Garoua-Boulaï, en territoire camerounais, n'a été calmé que grâce au tempérament de Yaoundé. En 2002, les autorités de Bangui continuaient d'accuser N'djamena d'être à l'origine de leurs malheurs. Selon la RCA, la tentative de prise de pouvoir en octobre 2002, menée par François Bozize, ex-chef d'Etat-Major de Patasse, n'a été possible qu'avec l'appui des soldats tchadiens. Bangui semble donc avoir tendance à rechercher à l'extérieur les facteurs de ses tensions internes, tandis que simultanément, l'insécurité est également entretenue pour justifier un éventuel coup de force.

## Des leçons pour le Cameroun

Si la RCA dépend en grande partie du Cameroun pour son commerce extérieur, vu sa situation enclavée, le Cameroun, plus que tout autre pays de la sous-région, doit prêter attention à la situation centrafricaine :

- L'instabilité dans ce pays peut avoir de répercussions directes sur le Cameroun (afflux de réfugiés, troubles frontaliers, trafic divers ...)
- La RCA, en situation de désarroi géopolitique, a besoin d'une aide politique et économique. Les forces actuelles en présence à Bangui risquent d'être déstabilisatrices à la longue. Par l'exemple la Libye, en assurant la protection de Patasse, profite de sa présence pour signer des contrats d'exploration et d'exploitation de mines, en particulier aurifères.
- Enfin, les relations difficiles entre N'djamena et Bangui reposent sur l'accusation réciproque de déstabilisation mutuelle. L'intégration dans le cadre de la CEMAC s'en trouve ainsi affaiblie et retardée, alors que la construction régionale est vitale pour le déploiement de l'économie camerounaise.

## Pour une force sous-régionale de maintien de la paix en RCA

L'un des principes fondamentaux de la création du marché commun européen en 1957, aujourd'hui Union Européenne (U.E.) fut la volonté des pays de l'Europe de l'ouest de lutter contre l'avancée du communisme en Europe et, de stabiliser économiquement, puis politiquement les pays de cet espace après les ravages de la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, devenue le premier marché mondial, l'U.E. est non seulement un espace de paix, mais aussi un des pôles de la Triade. C'est ainsi que la paix est la base de tout progrès.

La RCA, comme toute la sous-région, a surtout besoin de paix et de stabilité, condition sine qua non pour le développement. C'est dans ce cadre qu'un déploiement de forces multinationales de la CEMAC a été décidé à Libreville en octobre 2002 par la commission de défense restreinte de la C.E.E.A.C., constituée des chefs d'états-majors des Etats membres de

la CEMAC, en vertu de l'article 4 alinéa 2 du Traité portant Statut du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (Copax).

Conformément, l'accord de Libreville prévoit le déploiement des forces des pays suivants : Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Congo et Mali, soit 350 hommes environ. Ces forces devraient sécuriser la frontière Tchado-Centrafricaine et assurer, à Bangui, la protection de Ange Félix Patasse. L'envoi de ces forces en RCA est un gage pour assurer la « propre » sécurité de chacun des Etats de la CEMAC, selon le principe : « Eteindre le feu chez le voisin pour que l'incendie ne se propage pas chez soi ». En effet, il existe des antécédents dans la sous-région. Par exemple, la déstabilisation du Congo Démocratique aujourd'hui est partie du génocide Rwandais de 94. Celui-ci a conduit des réfugiés dans le Kivu, d'où est née la rébellion de Kabila qui a renversé Mobutu.

Ainsi, malgré les difficultés opérationnelles pour la mise en place de cette force de maintien de la paix -seuls les Gabonais, les Congolais, les Equato-guinéens sont présents actuellement en RCA-. Les Camerounais sont attendus, éventuellement les Maliens. Certes, cette force de maintien de la paix ne sera pas opérationnelle tant qu'il n'y aura pas de financement. L'U.E, l'ONU et les USA ont été sollicités, la France a promis de fournir une aide matérielle. Par ce geste, elle contribue à sa mise en place effective. Toutefois, l'attentisme observé depuis la décision d'envoyer des forces en RCA montre que l'Afrique centrale reste très dépendante de l'extérieur sur le plan sécuritaire. Il manque une stratégie globale pour une force de maintien de la paix sous-régionale. Mais en attendant, il y a urgence.

## Ouverture

### **ETHIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES : CORRUPTION, GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ EN AFRIQUE CENTRALE**

**Par Jean-François MEDARD**, Politologue, France

Depuis que la Banque Mondiale a déclaré la guerre à la corruption, la corruption s'est faite l'avocat de la bonne gouvernance, l'éthique a fait son entrée officielle sur la scène internationale. Lorsqu'on évoque la corruption, il est difficile de démêler ce qui relève de la corruption interne et de la corruption internationale, tant les deux phénomènes sont étroitement et directement imbriqués pour la grande corruption. On hésite à invoquer l'éthique dans les relations internationales et plus généralement en politique, tellement de telles considérations semblent idéalistes et coupées des réalités : il faut bien que les entreprises fassent des profits, que les pays développés aient accès aux ressources stratégiques, et que les dirigeants politiques restent au pouvoir et prélèvent leur part. Invoquer l'éthique ne débouche généralement que sur des vœux pieux. La prendre au sérieux, c'est renoncer à toute efficacité et l'on sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Mais ne pas invoquer l'éthique, c'est sombrer dans le cynisme, se résigner au statu quo et légitimer les abus de toute sorte. Ne pas la prendre au sérieux débouche à la limite sur le chaos. D'où la nécessité d'instaurer un minimum de régulation internationale et interne dont les fondements ultimes sont nécessairement de nature éthique, ne serait-ce que pour éviter les catastrophes et permettre la survie des populations.

La situation en Afrique centrale illustre ces affirmations. D'une façon générale, la corruption, à la foi systémique et généralisée, subvertit les centres de décision, paralyse les administrations et mine l'Etat de droit. Les lois n'étant pas appliquées, c'est l'impunité qui prévaut. Faute du respect d'un minimum d'éthique dans les relations internationales combiné avec une conception purement patrimoniale du pouvoir chez les dirigeants, la région n'en finit pas de s'enfoncer. Dans les cas extrêmes, on débouche sur la guerre civile, les massacres ethniques et même le génocide. La nature même des conflits en est transformée et le pillage et la recherche du butin deviennent les buts de guerre, comme dans l'ex Zaïre ou l'Angola. En Afrique centrale, le poids des enjeux pétroliers est déterminant en raison de la présence de gisements pétroliers dans les régions du golfe de Guinée et maintenant du bassin du lac Tchad. Le pétrole, loin d'être un facteur de développement a été une catastrophe pour cette région, et cela ne peut que s'aggraver. Il a engendré une corruption monumentale dans les relations internationales et les Etats pétroliers eux-mêmes. Il suffit d'évoquer la présence corruptrice d'Elf au Gabon, au Congo, au Cameroun, en Angola...et en France. Les conflits du Congo-Brazzaville et de l'Angola se sont nourris du pétrole qui permettait d'acquérir des armes. Il n'est pas sûr que le retour à la paix en Angola mette fin au pillage du pays par ses dirigeants, les compagnies pétrolières, et les mafias mondialisées. L'emprise pétrolière croissante des Etats-Unis en quête de diversification de leurs approvisionnements ne peut d'ailleurs qu'aggraver les choses. La Banque Mondiale, elle-même, enfermée dans ses contradictions, n'a pu qu'encourager le projet pétrolier du Tchad et son pipe line et, comme prévu, ne fait preuve d'aucun zèle pour faire appliquer les règles qu'elle avait prétendu instituer. L'exploitation de la forêt au Cameroun constitue un autre exemple caractéristique de l'imbrication de la corruption interne et internationale. La corruption permet de bloquer l'application de la loi forestière visant à interdire l'exploitation illégale de la forêt, tant au niveau de l'administration que de la justice. Il est intéressant de noter à cet égard les tentatives pour débloquer cette situation sur le plan judiciaire, en portant plainte devant un tribunal français contre la filiale d'une compagnie française.

La plupart de ces problèmes au plan international, sont liés ainsi à des enjeux concernant l'exploitation des ressources naturelles, qu'il s'agisse du pétrole, du bois, ou des minerais précieux. Ces ressources revêtent une importance stratégique pour les économies des pays développés et leurs multinationales ainsi que pour les dirigeants des pays exploités. C'est sur cet intérêt commun que se noue une alliance entre les dirigeants politiques et économiques des pays développés et ceux des pays concernés avec des conséquences sociales et écologiques incalculables pour les populations.

## L'ETHIQUE DE LA GOUVERNANCE OU COMMENT IMPOSER LE MARCHÉ AUX NATIONS

**Nkolo Foé**, philosophe, ENS, Cameroun

Un spectre hante le Tiers-monde : la gouvernance. Historiquement, ce concept est un héritage du français (puis de l'anglais) médiéval où il renvoie à l'art de gouverner<sup>1</sup>. Pointant vers l'éthique et le cosmopolitisme, il a été recyclé par la Banque mondiale pour structurer idéologiquement les relations internationales. Faut-il donc y voir le signe d'un désaveu des dictatures - jusque là considérées comme les plus aptes à conduire les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) - ou même d'une reconnaissance implicite de leur faillite<sup>2</sup> ?

### Couronner l'édifice institutionnel des PAS

D'introduction récente en Afrique, la gouvernance comme « technologie administrative » vient en fait couronner l'édifice institutionnel et politique des Plans d'Ajustement Structurel en termes de *gouvernabilité* et de *normativité*<sup>3</sup>. Attaquant l'État providence sous l'angle de la morale, elle a inspiré dans l'africanisme toute une anthropologie de l'*homo manducans*, de la *politique du ventre* et de l'*État malfaiteur*<sup>4</sup>. Comme pour exorciser leurs échecs répétés, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International reconnaissent (enfin) les limites de l'économisme. L'ajustement, qui avait déjà cassé l'embryon d'industrie nationale, doit désormais s'étendre - pour les démanteler aussi - à l'État comme aux institutions de la société et aux structures mentales et anthropologiques des peuples<sup>5</sup>. Par la déconstruction des institutions et des cultures, la mondialisation néolibérale tente ainsi d'unifier le monde sous une même bannière éthique. Mais pourquoi la gouvernance s'impose-t-elle de nos jours avec une telle nécessité ?

On peut répondre à cette question en interrogeant le moralisme bourgeois ; le problème étant le suivant : au-delà de la particularité (intérêt personnel, recherche cynique du profit, oppression des peuples), comment atteindre des fins légitimes, universelles (souci de l'humanité, moralité, liberté, égalité) ? Des questions de cette nature, le cosmopolitisme du XVIII<sup>e</sup> s. se les posait déjà. Mais, on peut s'interroger sur l'oblativité (dévouement aux causes sacrées) du moralisme libéral, qui pousse l'économie-monde à des constructions idéalisatrices chaque fois que ses intérêts les plus vils sont en jeu. Car, le bourgeois ressemble au Germain : se croyant St Michel, il tire son épée dès qu'on lui parle de cause sacrée ; et quand il pille ou opprime les nations, il n'arrête pas d'invoquer sa mission morale. Pour de pareils motifs, l'Occident poursuit sa politique de conquête.

---

<sup>1</sup> Cf. B. Campbell « La gouvernance, une notion éminemment politique », in *Les non-dits de la bonne gouvernance*, Paris, Karthala, pp. 119-148 ; Bernard Cassen, « Le piège de la gouvernance », *Le Monde Diplomatique*, juin 2002, p. 28.

<sup>2</sup> Cf. *Communication et Bonne gouvernance en Afrique*, Yaoundé, UNESCO, 2001, p. 40.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 40-41.

<sup>4</sup> J.-F. Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>5</sup> Ainsi s'explique l'étrange question de D. Étounga Manguélé, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel ?* Paris, Ivry, Éditions du sud, 1993.

## Exorciser le drame prolétarien

Les Etats-Unis fournissent les principaux ingrédients entrant dans la définition de la gouvernance : État de droit, transparence, lutte contre la corruption, promotion de la société civile, presse pluraliste. Alternative libérale et démocratique au « drame prolétarien » et à ses maux - conflits violents, grèves, menaces révolutionnaires - la gouvernance signale l'entrée dans une ère nouvelle, celle de la « comédie musicale ». *Soft*, les « confrontations sont (ici) traitées sur le mode de la farce<sup>6</sup>. » Non désireux de s'autodétruire, les « partenaires sociaux » ont intérêt au compromis. R. Reich note que dans la culture américaine, les syndicats sont perçus non plus comme un mouvement social - avec son potentiel révolutionnaire - mais comme une institution politique et économique acceptée. Convaincue qu'il n'y a aucune d'alternative viable à la société bourgeoise et désormais acquise au système<sup>7</sup>, la classe ouvrière, partage avec l'entreprise la responsabilité patriotique d'assurer la prospérité de la nation.

La gouvernance révèle la véritable essence de la société civile. Société bourgeoise par excellence, cette dernière est la sphère de la moralité subjective où s'expriment les intérêts privés dans leur contingence et leurs contradictions essentielles (Hegel).

L'Amérique prétend-elle être autre chose ? Prototype même de la gouvernance, elle a réussi un *compromis national* grâce auquel de larges pans de la société ont rejoint l'establishment. À la base de ce compromis, il y a un dogme : l'interdiction faite à l'État de s'immiscer dans les affaires du patronat. Ensuite, suivant le « principe de l'intérêt individuel bien compris », tout le monde : chefs d'entreprises, décideurs, experts, fonctionnaires, responsables politiques, leaders syndicaux, entrepreneurs des ONG, etc., fait partie d'une même et unique bureaucratie, avec des intérêts sinon identiques, du moins convergents. La non-extension du compris « aux Noirs, aux femmes et aux nations les plus pauvres qui fournissent aux grandes firmes les matières premières<sup>8</sup> », la bureaucratisation et l'émasculatation des syndicats - reflets du monde des affaires - et enfin, l'absorption des ONG par le système, ont donné au compromis national un caractère foncièrement réactionnaire.

Pourtant, sans ce compromis de classe et sans un minimum de consensus éthique, le capitalisme n'eut pu s'enraciner avec tant d'aisance dans le tissu social et culturel de l'Amérique ; l'exportation de ses principes eut été aussi plus compliquée. Le moralisme lubrifie le négoce. Tout en s'adressant à la partie concupiscible de l'âme, il revêt le masque du raisonnable et de l'universel. C'est ainsi que le moralisme camoufle l'essence de classe et la nature conflictuelle de la société civile.

Vue sous l'angle de la mondialisation et comme artifice idéologique, la gouvernance masque le refus de l'extension de la société civile et du compromis de classe au reste du monde. Avatar du cosmopolitisme, elle ne constitue qu'un instrument éthique pour parachever l'universalisation de la forme marchande. D'après M. Khoi, « le stratagème pour faire passer en douceur l'ouverture totale des marchés publics a consisté à poser la question sous l'angle de la corruption, en particulier celle des gouvernements du tiers-monde contre lesquels on mobilise médias et ONG<sup>9</sup>. » Le drame dans tout ceci est que l'universalisation du marché s'opère sans que ses promoteurs cherchent à faire bénéficier la Périphérie des avantages du commerce.

<sup>6</sup> Cf. R. Reich, *L'économie mondialisée*, Nouveaux Horizons, Paris, 1993, p. 47.

<sup>7</sup> Cf. Daniel Lazare, « Bons et mauvais patriotes aux États-Unis », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2003, p. 11.

<sup>8</sup> R. Reich, *Op. Cit.* p. 58.

<sup>9</sup> M. Khoi, cité par A. D. Traoré, *L'état : l'Afrique dans un monde sans frontières*, Actes Sud, 1999, p. 104.

## Un avatar du cosmopolitisme

Pourtant, d'un point de vue philosophique, la gouvernance semble avoir repris les postulats de base de la morale cosmopolitique formulée par Kant, grâce à l'idée de *bonne volonté*. Voyons en quoi.

En étudiant les systèmes moraux de son temps, Kant découvre que chacun accorde une valeur absolue à la *bonne volonté*. Ce concept renvoie à la capacité de faire son devoir, rien que son devoir. L'homme accomplit son devoir quand l'acte posé est guidé par la seule volonté de le faire et que sa conscience certifie qu'il n'a agi que par devoir. Fondé sur la raison, le devoir est souverain, car, libre par rapport aux circonstances qui l'entourent. D'où la maxime : « Agis de telle sorte que ton action puisse être érigée en loi universelle. »

Selon Kant, l'action morale est à elle-même sa propre fin. Contrairement aux objets qui n'ont de valeur que de moyen, la dignité de la personne humaine impose de poursuivre une fin absolue. D'où la seconde maxime : « Agis de telle sorte que tu uses de l'humanité en ta personne comme en celle d'autrui, toujours comme une fin, jamais simplement comme un moyen. »

Cette maxime est une condamnation explicite du suicide, de la débauche et de l'oppression. Mais Kant va plus loin. S'il est naturel que les hommes s'opposent par l'intérêt comme par les idéologies, seule une chose peut faire l'accord des volontés : la *loi morale* issue de leur volonté pure. Kant conçoit la société à la manière de Rousseau qui postulait une république des volontés s'imposant librement leurs lois. D'où la troisième maxime : « Agis comme si tu étais législateur en même temps que sujet dans la république des volontés. »

Adeptes d'un État libéral, Kant est convaincu que lorsque toutes les nations de la terre auront adopté la constitution républicaine, un droit international sera possible. La voie sera alors ouverte pour une Société des nations, condition d'une paix perpétuelle.

Le cosmopolitisme kantien découle des progrès du droit des gens qui, grâce au développement des échanges, incline les nations à la tolérance. Tel est l'enjeu du *droit cosmopolitique*. Ce droit se justifie moralement parce que « la communauté (plus ou moins soudée) s'étant de manière générale répandue parmi les peuples de la terre, est arrivée à un point tel que l'atteinte au droit en un seul *lieu* de la terre est ressentie en *tous*. Aussi bien l'idée d'un droit cosmopolitique n'est pas un mode de représentation fantaisiste et extravagant du droit, mais c'est un complément nécessaire du code non écrit, aussi bien du droit civique que du droit des gens en vue du droit public des hommes et ainsi de la paix perpétuelle dont on ne peut se flatter de se rapprocher continuellement qu'à cette condition<sup>10</sup>. »

D'un autre point de vue, Kant est convaincu que tous les hommes ont reçu en partage la commune possession du globe. De là découle qu'aucun homme ou groupe d'hommes ne peut s'approprier cette terre, afin d'en interdire l'accès à d'autres hommes. La terre est le patrimoine commun de toute l'humanité, et aucun point du globe ne saurait s'y soustraire<sup>11</sup>. Dans la Septième proposition sur l'*Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Kant pose clairement le problème du droit des gens, des relations régulières entre les États. Pour lui, la raison commande que les États s'affranchissent de l'état d'anarchie et de sauvagerie, pour entrer dans une *Société des Nations*<sup>12</sup>. Là en effet, « chacun, y compris le plus petit État, pourra attendre la garantie de sa sécurité et de ses droits non pas de sa propre puissance ou de sa propre

<sup>10</sup> E. Kant, *Vers la paix perpétuelle*, trad. fr. J.-F., Poirier et Fr. Proust, Paris, Flammarion, p. 97.

<sup>11</sup> Jacques Derrida a raison de voir dans cette formulation l'indice d'une théorie de la *mondialisation* et de la *globalisation*. Cf. *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !* Paris, Éditions Galilée, 1997, p. 53.

<sup>12</sup> Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in *La philosophie de l'histoire*, t. fr. S. Piobetta, Paris, Éditions Gonthier, 1947, p. 36.

appréciation de son droit, mais uniquement de cette grande Société des Nations, c'est-à-dire d'une force unie et d'une décision prise en vertu des lois fondées sur l'accord des volontés<sup>13</sup>. »

### **Sous l'accord des volontés, le négoce**

Mais que se cache-t-il derrière l'*accord des volontés* ? Créé pour soutenir l'idéal cosmopolitique, ce concept rend compte des progrès moraux de l'humanité, lesquels inclinent les nations à diminuer le nombre des guerres en vue d'une paix perpétuelle. Mais ce qui se dissimule sous cette fiction éthique, c'est l'*esprit du négoce* lui-même.

Poussée par le besoin de débouchés nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe. Partout, elle doit s'implanter, nouer des relations, signer des traités. Or, seul le commerce pousse les marchands à désirer l'établissement d'une *Société des Nations* capable de garantir à tout homme - en fait au bourgeois - un *droit cosmopolitique* à l'*hospitalité universelle*. Par ce concept, Kant prétend que tout citoyen du monde peut communiquer avec le reste de l'humanité dès lors qu'il a le droit d'explorer toutes les régions du globe.

Sur plusieurs points, les vues de Montesquieu et celles de Kant concordent. *L'esprit des lois* vante lui aussi les bienfaits du commerce. Pour son auteur, le négoce guérit des préjugés destructeurs<sup>14</sup> : « Partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces<sup>15</sup>. » La douceur des nations commerçantes s'expliquerait parce que le négoce permet aux hommes de se découvrir les uns les autres. Grâce à lui, la connaissance des mœurs de toutes les nations pénètre partout ; on peut les comparer entre elles et il en résulte nécessairement de grands biens. L'effet naturel du commerce n'est-il pas de porter à la paix ?<sup>16</sup>

Mais Montesquieu hésite à tirer du commerce les conclusions morales qui sont celles de Kant sur l'hospitalité universelle. En reconnaissant que le défaut de commerce incline au brigandage, il note cependant avec étonnement la rareté de l'esprit d'hospitalité chez les nations commerçantes, esprit pourtant fort répandu parmi les brigands - si l'on se fie aux témoignages des Anciens sur les Barbares<sup>17</sup>.

### **Servir la moralité à des buts immoraux**

Une remarque s'impose ici : les nations commerçantes de l'époque capitaliste concentrent trois vices majeurs : le goût du lucre, le brigandage et l'inhospitalité. Il n'est pas juste de penser que le commerce constitue la source la plus abondante de concorde entre les hommes. Comme le note Engels, il est certes de l'intérêt du négociant d'avoir de bonnes relations tant avec celui auquel il achète à bon marché qu'avec celui auquel il revend cher ; certes aussi il est stupide pour une nation commerçante d'entretenir des sentiments d'hostilité chez ses fournisseurs et chez ses clients ; certes enfin, les avantages sont d'autant plus grands que les sentiments sont amicaux. Mais il n'est pas faux de penser que « la gloire du système de la liberté du commerce c'est de faire hypocritement servir la moralité à des buts immoraux<sup>18</sup>. » La véritable finalité du cosmopolitisme et de la gouvernance se trouve là.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>14</sup> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Liv. XX, 1.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Cf. César, *La guerre des Gaules*, Livre VI, 23.

<sup>18</sup> *Critique de l'économie politique*, Union Générale d'Édition, 1972, p. 37.

Comme le *droit cosmopolitique*, la gouvernance est un moyen efficace que se donnent les nations marchandes pour agir dans le monde avec le moins d'entraves possibles. Ces nations ont certes la prétention de porter la civilisation dans les régions les plus reculées de la terre ; elles se croient investies d'une mission morale : amener les peuples du monde à se reconnaître comme frères ; avec fierté, elles prétendent ramener la paix entre les peuples en promouvant la paix par le commerce plutôt que la guerre... Mais Engels a jeté le soupçon sur ces prétentions. Ainsi, la fraternité universelle dont parle le bourgeois ne constituerait qu'une « fraternité des voleurs<sup>19</sup>. » Si le libéralisme réduit parfois le nombre des guerres, c'est, souligne-t-il, pour gagner davantage durant la paix et « porter à son dernier degré l'hostilité entre les individus et les guerres sans honneur de la concurrence<sup>20</sup> ! » La vérité, selon Engels, c'est qu'en dissolvant les nationalités, le libéralisme s'efforce de généraliser l'hostilité, pour convertir l'humanité en une horde de bêtes féroces se dévorant mutuellement au motif que les intérêts de chacun sont égaux à ceux de tous les autres<sup>21</sup>. C'est ici que les instincts libéraux se transforment en instincts antilibéraux, suivant les conclusions de Nietzsche, pour qui les « institutions libérales cessent d'être libérales aussitôt qu'elles sont acquises ». Le cercle du libéralisme et de la guerre se referme ainsi.

La guerre est logée au cœur du projet libéral. Voilà pourquoi elle accompagne la mondialisation dans son aventure planétaire. Par exemple, la CIA « découvre des complots communistes là où les grandes firmes détiennent ou souhaitent détenir des droits substantiels sur les ressources naturelles<sup>22</sup>. » Est-ce une simple coïncidence ? Sous la vertu, se dissimulent donc et la recherche sans scrupules du profit et la guerre.

Il suffit de relire Hegel pour se rendre compte qu'en dépit de son moralisme, le libéralisme n'a jamais complètement renoncé à la guerre. Ce penseur reconnaît avec Kant les bienfaits du commerce et du cosmopolitisme. Au nom de ces idéaux, il salue les grandes découvertes du XV<sup>e</sup> siècle qui correspondent à un « élan au dehors de l'esprit<sup>23</sup> » ; un tel élan signifiant le « désir passionné de l'homme de connaître sa terre<sup>24</sup>. ». Hegel voit dans les découvertes le « retour d'un beau jour » : celui de l'Universalité<sup>25</sup>. Or, il était fatal que l'Universalité provoquerait l'effondrement de civilisations entières, comme celles des Indiens, dont Hegel parle avec désinvolture. « Cette civilisation était entièrement naturelle », écrit-il, et « elle dut s'effondrer quand l'esprit s'en approcha<sup>26</sup>. »

Ceci n'est pas pour étonner. Hegel voit dans l'« élargissement des relations (...), le moyen de la colonisation à laquelle, sous une forme systématique ou sporadique, une société civile achevée est poussée<sup>27</sup>. » Il note d'ailleurs ici un fait banal : la colonisation doit permettre à la société bourgeoise de régler ses problèmes intérieurs : « procurer à une partie de sa population, sur un nouveau territoire, le retour au principe familial, et, en même temps (...) se procurer à soi-même, un nouveau débouché pour son travail<sup>28</sup>. »

Il s'agit ici du fond même de la philosophie de Hegel qui ouvre la voie à la *fin de l'histoire*. Celle-ci signifie pour les peuples non occidentaux, « la perte définitive de leur indépendance et

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>22</sup> R. Reich, *Op. Cit.*, p. 54.

<sup>23</sup> Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, J. Vrin, 1963, p. 314.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>27</sup> Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1940, p. 264.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 264.

de leur droit à l'indépendance<sup>29</sup>. » Une telle doctrine, qui dispose les nations puissantes à la conquête et à la domination, ne peut apparaître que sous les traits d'une philosophie de la guerre. Contrairement à Kant, Hegel remarque que le négoce implique forcément une part d'injustice, et qu'aucun peuple ne serait assez dupe pour accepter que celle-ci se fasse à son détriment. Voilà pourquoi il postule la contrainte comme moyen d'amener les faibles à accepter l'injustice qui leur est faite, du fait de l'échange inégal. Dès lors, il est normal que la guerre et l'esclavage soient vus comme des modes légitimes de gestion des relations internationales, en particulier avec les nations arriérées sous le rapport de la science et de l'industrie. Les choses étant ainsi présentées, l'hégélianisme s'oppose définitivement au projet de paix perpétuelle. *La phénoménologie de l'esprit* enseigne que pour ne pas abandonner les systèmes particuliers à la sclérose, et afin d'empêcher la désagrégation du Tout et l'évaporation de l'esprit, tout gouvernement véritable doit de temps en temps les ébranler dans leur intimité la plus profonde ; par la guerre et la violence, il doit déranger leur ordre qui menace de sombrer dans la routine et, ainsi, « violer leur droit à l'indépendance ».

### **Pour un bon gouvernement**

En ruinant le moralisme bourgeois, Hegel nous révèle ce qu'est le négoce en son essence même. Ayant vocation au profit par le moyen de la contrainte, l'économie-monde n'a jamais cessé d'être ce qu'elle fut à l'origine : un système d'oppression et de violence. Le modèle de bonne gouvernance et de vertu que les USA et l'Europe ont la prétention d'offrir au monde a montré ses limites avec les faillites frauduleuses d'Enron, WorldCom, Qwest, Tyco, Lucent, Xerox, Vivendi Universal, etc. Ces faillites n'ont fait qu'accréditer l'idée d'un système pervers et cynique. Sur le plan international enfin, les guerres de prédation que le capitalisme entretient à travers le monde instruisent bien sur les infortunes de la vertu en régime de profit. Ce régime étant déraisonnable parce que profondément immoral, l'humanité ne saurait trop longtemps s'en accommoder. Pour délégitimer toute alternative à la société bourgeoise, les adeptes du néolibéralisme ont décrété la *fin de l'histoire* et le triomphe définitif du modèle libéral et démocratique. Mais les choses seraient simples si *l'histoire* - toujours en marche - ne prenait un tournant inattendu avec la contestation universelle de la mondialisation néolibérale.

Aminata Traoré a raison de dénoncer les idéologues de cette mondialisation qui ont, de façon intéressée, interprété la lutte des peuples pour la liberté, l'égalité et le bien-être, en termes de lutte pour le libre marché. Or, l'ouverture démocratique n'a rien à voir avec l'ouverture des marchés. D'où il appert que l'option pour la *bonne gouvernance* ne recoupe pas forcément le combat pour le *bon gouvernement*. L'on s'étonne que, dirigés vers le marché comme des bestiaux vers l'abattoir, les peuples africains en viennent à regretter l'époque du « tout État ». La vérité est que l'État africain moderne a liquidé le colonialisme et conduit les peuples à la liberté politique ; il a assuré la prospérité économique et l'égalité sociale des citoyens ; enfin, il a donné à la nation un certain sentiment de dignité et d'optimisme. Incontestablement, cet État-là a promu le *bon gouvernement*.

En comparaison, l'État de la *bonne gouvernance* - avatar d'État néolibéral au service exclusif de l'étranger, des multinationales et des prédateurs - a laissé prospérer la pauvreté et les inégalités. Sous le régime du marché, le sentiment d'insécurité économique s'est accru parmi les nations ; l'humanité a commencé à expérimenter sa propre fragilité et sa finitude essentielle, ayant subitement perdu tout droit au travail rémunéré, au bien-être, à la santé, à l'éducation. Le choix a

---

<sup>29</sup> Marcien Towa, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, CLE, 1971, p. 21.

été ainsi vite fait : entre la *bonne gouvernance*, les peuples du monde ont fait le pari du *bon gouvernement*. Car, si la *bonne gouvernance* repose sur la valeur d'échange et le credo de la marchandisation universelle ; si par cette occasion elle génère la rareté parmi les peuples, le *bon gouvernement* lui, a l'avantage de garantir aux hommes les privilèges inouïs de la valeur d'usage. La valeur d'usage s'adresse à l'homme ; elle lui parle de ce qu'il est et de ce à quoi il croit *en dehors de tout commerce*. Or, le marché lui-même a fait l'aveu de son échec puisqu'il renonce désormais à faire le bonheur de l'homme et des peuples. C'est sans doute par pudeur que ses adeptes ont cessé de faire l'éloge du *développement* pour ne plus parler que de la *pauvreté*. Un concept honteux et immoral tel que *Pays Pauvres Très Endettés* (PPTE) doit susciter l'indignation des sages et des moralistes. De la même façon, la Banque mondiale et le FMI doivent expliquer au monde pourquoi, après tant d'années d'ajustement néolibéral, des pays jadis riches et autosuffisants se découvrent subitement si *pauvres* et *dépendants* !

Or, la vérité est que dans le système du capitalisme usuraire, l'usure et les commissions semblent plus lucratives que le négoce pur. Tel est le fondement de la rente impérialiste. Et Schulze-Gævernitz avait bien vu que « le créancier est plus solidement lié au débiteur que le vendeur à l'acheteur ». Non, un *autre monde est possible* !

## **LA BONNE GOUVERNANCE AU CAMEROUN : VERS UN CADRE SYMBOLIQUE DE SOUTIEN A UNE NOUVELLE LOGIQUE D'ANCRAGE DE L'ETAT.**

**Michel Auguste ATANGANA**, politiste, Cameroun

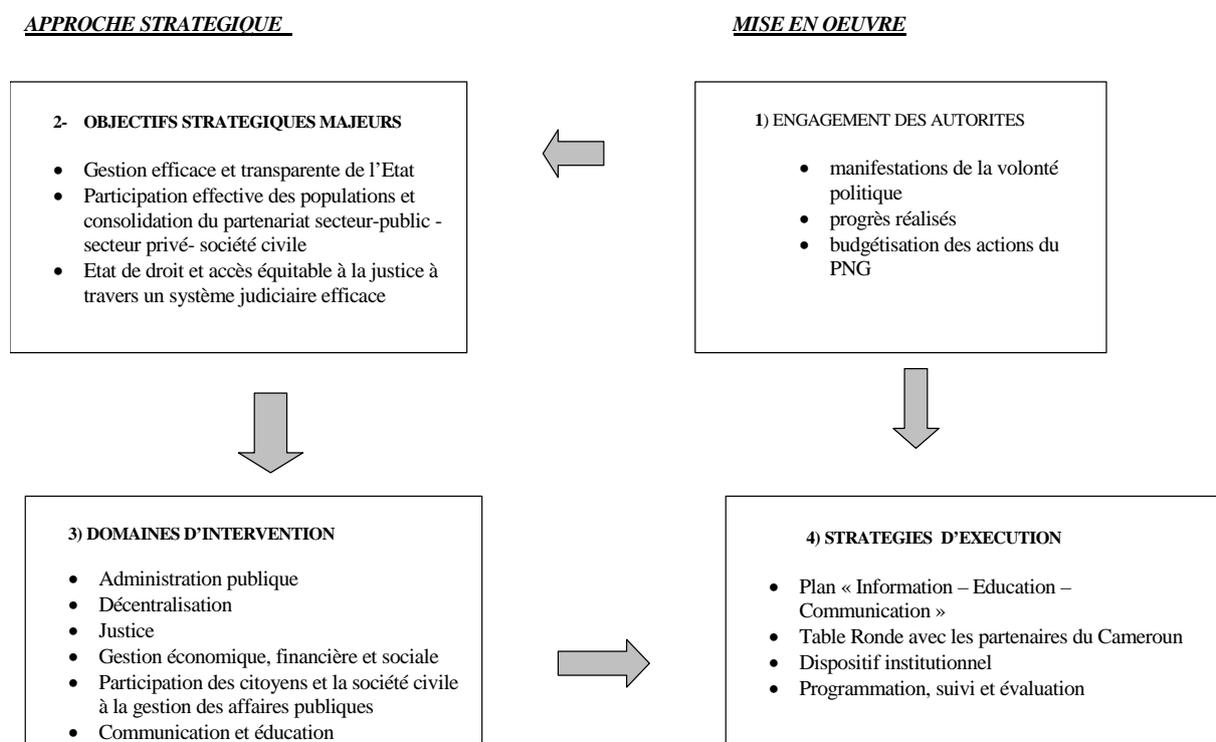
Depuis le milieu des années 90, l'Etat camerounais a ancré son cheminement dans le sillage de la « Bonne Gouvernance ». Cette approche procède du « diffusionnisme global » prégnant dans les relations internationales et est inscrite dans la continuité de la réforme constitutionnelle de 1996 marquant le passage de l'Etat unitaire (constitution du 2 juin 1972) à « l'Etat unitaire décentralisé » (constitution de janvier 1996). L'éclairage du substantif « Bonne Gouvernance » appelle au préalable celui d'un concept affinitaire plus englobant et large, la « Gouvernance ». D'essence anglo – saxonne, ce vocable désigne, sous l'angle de la science politique, « l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle » (Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 4<sup>e</sup> édition, 2000, P. 116).

L'idée à la base est que les autorités officielles ne sont pas les détentrices exclusives de la conduite des affaires de la cité. Leurs lacunes peuvent être corrigées par les autres composantes et forces sociales actives.

La Gouvernance est présentée comme une alternative, à « l'anarchisation » consécutive à la multiplication des acteurs et à l'atomisation conséquente de la société globale, qui profile l'établissement d'une nouvelle régulation. L'extension de l'empire de la Gouvernance à l'échelle planétaire sous la poussée globalisatrice met en question le caractère démocratique des Relations Internationales du fait de l'absence d'alternative pertinente. L'usage du qualificatif « bonne » associé à « gouvernance » laisse entrevoir une matrice « normative » déterminatrice des canons (règles) opposables aux acteurs sur des matières réputées centrales telles que : la décentralisation de l'Etat et la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques ; la transparence électorale et la légitimité du leadership des institutions ; l'administration publique efficiente et la lutte contre la corruption; la lutte contre l'impunité et l'indépendance du pouvoir judiciaire autant que du parlement et de la société civile ; la gestion économique transparente et comptable. La Bonne gouvernance est une option d'accompagnement de l'adoption du modèle de l'Etat de droit démocratique et pluraliste. Dans la famille étatique, à l'ère de la mondialisation, ce type d'Etat est appréhendé comme le cadre de référence approprié pour la prévalence des normes d'éthique que sont : la justice, l'équité, le respect des droits de la personne humaine, le développement politique, économique et social etc... Portée par la plupart des organisations internationales, en première ligne desquelles se placent le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Commonwealth, l'Organisation des Nations Unies... , la Bonne Gouvernance est « normée » par des considérations de « fonctionnalité », « d'efficacité », de « régularité », de « rentabilité », de « légitimité », ... et induit une dimension davantage qualitative dans l'approche du Social. La « topologie » (logique du lieu ou du milieu) contribue à la singularisation et au modelage de ce concept. Dans cette ligne, l'exemple camerounais, objet de la présente contribution offre l'opportunité de saisir une logique nationale d'internalisation du phénomène de la bonne gouvernance. Celui-ci apparaît comme

une démarche de soutien à une nouvelle posture internationale (I) et à une reconfiguration Interne (II) de l'Etat, deux dimensions interdépendantes.

**SCHEMA DE LA STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
NATIONALE DE GOUVERNANCE ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU CAMEROUN**



**La bonne gouvernance : une trajectoire de redimensionnement et de repositionnement International du Cameroun**

Deux axes clés rendent lisible le processus camerounais de Bonne Gouvernance : la « normalisation » et la « qualification internationale ». Ils traduisent le fait pour l'Etat camerounais de ne pas se mettre en marge des dynamiques dominantes et courantes.

**La normalisation ou « l'inculturation » des référents axiomatiques**

La « normalisation » connote une double approximation au moins. Au premier degré, elle renvoie à une situation d'extraction de l'« a-normalité » ou à un retour à une orthodoxie. Au second degré, elle se rapporte à la soumission ou à la conformité, à des règles (préétablies) dans une perspective de cohérence relativement à une globalité. L'élaboration d'une codification et des normes de conduites est sous entendue.

Le Programme National de Gouvernance (PNG) adopté au Cameroun figure conséquemment une nouvelle « inculturation » ou internalisation d'une philosophie prégnante et vectrice d'aménagements dans l'ordre sociétal. Le PNG est placé sous l'autorité du Premier Ministre et œuvre en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Yaoundé. Il a fait au préalable l'objet d'une approbation de l'Assemblée Nationale. Deux supports en constituent la matière première :

- le document Programme (voir Programme National de Gouvernance du Cameroun : diagnostic et propositions, août 1999),

- le document de stratégie de mise en œuvre du Programme National de Gouvernance et de lutte contre la corruption.

Six domaines clés sont identifiés : l'Administration Publique ; la décentralisation ; la justice ; la gestion économique, financière et sociale ; la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques ; la communication. Chaque domaine charnière ciblé est assorti d'un diagnostic et des propositions d'action dont le but est de concrétiser l'objectif de métamorphose intégrale de la société camerounaise.

La stratégie globale de mise en œuvre de ce programme prescrit une méthodologie à deux paliers comportant l'approche stratégique et la mise en œuvre.

L'approche stratégique du Programme est adossée à des objectifs majeurs et des domaines d'intervention. Les objectifs majeurs sont au nombre de trois : gestion efficace et transparente de l'Etat ; participation effective des populations et consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ; l'Etat de droit et l'accès équitable à la justice à travers un système judiciaire efficace.

Les domaines d'intervention sont ceux identifiés plus haut et constituent les centres d'intérêts prioritaires pour la mise en œuvre du Programme. Celle – ci concerne principalement le ferme engagement des autorités camerounaises et les stratégies d'exécution le plan « information, Education, communication », table ronde avec les partenaires du Cameroun, la mise en place d'un dispositif institutionnel, la programmation, le suivi et l'évolution du programme, la budgétisation du programme (le Gouvernement a débloqué un montant total de 462.287.676 FCFA pour la réalisation de la première phase du programme ; 27.583.341.000 FCFA ont été prévus dans le budget 2000-2001 pour l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption ; une dotation supplémentaire de 6.407.000.000 FCFA avait été affectée à la mise en œuvre du PNG dans le cadre du financement de l'initiative PPTE).

L'action du PNG est soutenue par des structures mises en place pour assurer son insertion dans la société. On peut citer entre autres : l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC), l'Observatoire National des Elections (ONEL), le Comité en Charge des Recettes Pétrolières etc ... Les trois premières institutions comportent des démembrements sur l'étendue du territoire. L'ARMP et l'OLC sont représentés au sein des administrations publiques et parapubliques par des cellules comprenant entre autre des membres de la société civile ou observateurs extérieurs.

La Bonne Gouvernance se trouve donc être le cadre « cognitif » du nouvel environnement institutionnel et normatif de l'administration. Il doit produire et accompagner le changement qui constitue entre autres une dimension charnière à la redéfinition internationale du statut du Cameroun.

### **La re-qualification internationale du Cameroun : « déclassement » ou « reclassement » ?**

La « normalisation », appréhendée sous l'angle de la bonne gouvernance, au Cameroun, est étroitement associée à une dimension « cruciale », le re-classement international du Cameroun. A la suite des prétentions aux positions respectives de Pays à Revenu Intermédiaire et Pays Moins Avancés, diversement appréciées, le Cameroun est éligible depuis juin 2000 au statut de Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Ce statut constitue un

nouveau cadre de reclassement des pays en voie de développement initié depuis 1996 par le FMI et la Banque Mondiale appuyés par le sommet du G7 tenu à Lyon la même année.

A la différence des premières Facilités d'Ajustement Structurel confinées à des aspects spécifiques réputés essentiels et vitaux (monnaie, Finances publiques, privatisations etc.), l'initiative PPTE qui accompagne la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé – FASR intègre l'ensemble des politiques publiques dans une approche globale ou « holiste ». La conditionnalité politique voire démocratique y est présente. L'inscription du Cameroun au postulat de ce nouveau groupe a été matière à controverse dans la classe politique. Pour certains dont le leader du Social Démocratique Front (SDF) Mr John Fru NDI, ce changement de statut était la preuve du constat d'échec et de recul du Cameroun eu égard à son antériorité prospère. Pour d'autres, parmi lesquels le leader de l'Union des Populations du Cameroun (UDC) M. Augustin Frédéric KODOCK, partisan affirmé de la démarche, elle était porteuse de gains substantiels pour le Cameroun.

Ce repositionnement semble fondamentalement « normateur » ; il est générateur de contraintes d'ordre tutélaire au rang desquelles figure la mise sous surveillance et source d'ouverture en ligne de laquelle se place la recapitalisation. Le point de décision permet au Cameroun de bénéficier d'un allègement du service de la dette de près de deux cent vingt milliards (220.000.000.000) de francs CFA sur trois ans (2000-2003) dont le produit sera déposé à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), puis réinjectée dans la couverture des secteurs et projets clés relatifs à la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé (la lutte contre le SIDA et les pandémies diverses), l'accès à l'eau potable, l'emploi. Le point d'achèvement pourrait contribuer à un allègement plus important de la dette et à un élargissement du champ des capitaux et investissements internationaux vers le Cameroun.

Ce reclassement, plus qu'une simple « décote » ou « dé-classement international » semble participer davantage d'une stratégie de valorisation de l'espace géopolitique camerounais dans la perspective d'y attirer et mobiliser les ressources nécessaires entre autres au soutien à la sortie de crise et à la transformation de l'armature étatique.

La normalisation et la requalification internationale, plus que des handicaps, constituent des atouts pour l'Etat camerounais dont l'option pluraliste constitue davantage une démarche orthodoxe plutôt qu'une attitude de démarcation. Cette nouvelle posture est suivie avec quel intérêt par des pays africains tels que le Gabon, le Congo Brazzaville ou la Côte d'Ivoire que le statut de PPTE semble présenter quelques attraits significatifs et que l'exemple camerounais peut inspirer.

### **Bonne gouvernance et reconfiguration interne de l'Etat camerounais**

La reconfiguration de l'Etat camerounais met en scène les considérations liées aux représentations des acteurs, aux altérités, aux us et coutumes et à la logique de l'Etat.

#### **Représentations, altérités et re-profilage de l'Etat**

Le Cameroun affecte la configuration d'une « vaste fédération culturelle au sein de laquelle les diverses identités parviennent difficilement à se transcender (V. Achille MBEMBE, « Pouvoirs des morts et langage des vivants : les errances de la mémoire nationaliste du Cameroun », in politique Africaine, n° 22, Paris, 1986). La société intrinsèquement « plurielle » et virtuellement « tensorielle » fait subsister, en relation avec l'héritage nationaliste, « une culture originelle » de la revendication favorisée depuis les années 80 par

une logique de la « décompression politique » (Jean François BAYART « Société politique camerounaise (1982 – 1986), in *politique Africaine* N° 22 Opcit P. 32). Les deux provinces anglophones du Nord Ouest et du Sud Ouest sont considérées comme les têtes de file de la contestation.

Deux courants majeurs maculent la construction de l'Etat camerounais depuis l'indépendance, avec des accents différents selon les périodes ; une mouvance de continuité, gouvernementale à tonalité stabilisatrice, et œuvrant à la préservation de l'ordre ; une tendance contestatrice militant pour le renversement de l'ordre existant (voir Patrice BIGOMBE LOGO « Emergence et consolidation des tendances constitutionnelles au Cameroun » in la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun. Aspects juridiques et politiques (sous la direction de Stanislas MELONE, Adolphe MINKOA SHE et Luc SINDJOUN, Fondation Friedrich Ebert P. 4). Ces deux grandes options sont variablement intégrées par les acteurs et entrepreneurs du champ politique. Leur resurgissement dans les années 90 a été favorisé par le passage du « monisme » au « pluralisme ». Les complexités et enjeux sociaux ou géopolitiques du constitutionalisme de 1996 ou certains résultats du re-classement international (courbe de croissance ascendant et constante), n'occulent pas les tendances convergentes esquissées sur « la normalisation » en matière de bonne gouvernance au regard des canons. Des démarcations et divergences subsistent sur des points tels que la loi électorale, la décentralisation, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la lutte contre la pauvreté... Les aménagements effectués par les autorités gouvernementales sur ces aspects ont à la lumière de diverses expériences récentes (échéances électorales de juin 2002, révocation ou suspension de certaines hauts fonctionnaires parmi lesquels les membres du Gouvernement, processus de décentralisation en cours...) ont rencontré la contradiction du courant opposé qui postule plutôt le retrait, le dessaisissement ou le désengagement effectif de l'Etat de manière à permettre aux structures établies, ou à mettre en place, (Observatoire National des Elections, Conseil Constitutionnel, indépendance du pouvoir judiciaire dans la lutte contre la corruption ; fédéralisme ou transfert substantiel des attributions de non souveraineté aux collectivités décentralisées (régions et communes...) de jouer leur rôle. Pour autant, au Cameroun comme ailleurs en Afrique, la Bonne Gouvernance reste tributaire des impératifs de préservation ou de sauvegarde de la cohésion étatique. Dans un tel contexte, le Gouvernement veille à garder la main dans la définition et la mise en œuvre des règles du jeu. Pour autant les autres acteurs dont l'influence est plus ou moins significative agissent dans des positions de confinement.

L'effectivité plénière de la Bonne Gouvernance au Cameroun reste limitée par le fait que certaines institutions prévues par la Constitution ne sont pas encore mise en place. Ce sont notamment : le Conseil Constitutionnel, le SENAT, la Chambre des Comptes, les Régions. La constitution prévoit qu'elles le seront progressivement. L'intérêt semble se porter vers les régions dont l'établissement pourrait donner lieu à une détente politique et à une multipolarisation propre à diminuer les tensions autour de l'autorité centrale. Le cheminement du fait de la fragilité encore visible du processus de démocratisation donne lieu à des attitudes de circonspection.

Le débat reste toutefois principalement le fait des entrepreneurs, acteurs politiques, élites et société civile ; son enracinement social et populaire reste quelque peu à amplifier.

### **Amplification et socialisation à la culture de la « Bonne Gouvernance »**

L'enracinement de la culture de la bonne gouvernance au Cameroun est à amplifier. De nombreuses institutions et mécanisme anthropologiques ou sociaux oeuvrant à l'équilibre

géopolitique de la totalité camerounaise peuvent être mise à contribution. Au delà des populations cibles diverses, les structures traditionnelles ou communautaires qui conditionnent la régulation étatique sont à associer du fait notamment de la nécessité d'imprimer en leur sein une dynamique appropriée de la gouvernance combinant leur cohérence propre à celle de l'Etat sur des questions telles que : le droit, la justice coutumière, les problèmes de genre, la territorialité... La lecture ou l'action de l'Etat faite ou menée uniquement à partir de la sphère verticale pourrait être complétée par celle effectuée depuis les communautés locales. Dans ce cadre, la communication sociale reste un facteur majeur dans l'information et la formation de toutes les parties prenantes de la scène politique.

En définitive, la Bonne Gouvernance dans le cadre du Cameroun reste un phénomène relativement nouveau. Il n'est donc encore que dans une phase initiale; la maturation étant à venir. Elle matérialise toutefois la logique de positionnement international par laquelle les autorités entendent progressivement remodeler l'ensemble du paysage étatique (éthique, institutions, cultures, droit, développement économique et social, etc.) dans le sens d'un équilibre plus conséquent entre les composantes.

### **INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**

- HERMET (Guy), BADIE (Bertrand), BIRNBAUM (Pierre), et BRAUD (Philippe), Dictionnaire de la Science Politique et des Institutions Politiques, Paris, Armand Collin, 4<sup>e</sup> Ed 2000.
- MELONE (Stanislas), MINKOA SHE (Adolphe) et SINDJOUN (Luc) : La Réforme Constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun : Aspects juridiques et politiques, Yaoundé, Fondation Friedrich EBERT
- OVIDIU Traesnea : The democratisation of international relations in the light of justice and equity, Bucharest Romania
- Politique Africaine, Le réveil du Cameroun, N° 22, Paris, Karthala, 1986
- Cahiers Africains d'Administration Publique, N° 48, 1997
- Programme national de Gouvernance du Cameroun, (diagnostic et propositions), août 1999.
- Document de Stratégie de mise en œuvre du Programme National de Gouvernance et de lutte contre la corruption.
- Pour un comité d'éthique publique au MINEFI, Janvier 2000.
- Colloque National, l'Afrique face aux défis de la mondialisation, Yaoundé, septembre 2000, (XXI<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique et de France) .
- La documentation française, l'Afrique entre le global et le local, septembre – octobre 2001
- Enjeux, Communautés, Nations, Village global N°13, Octobre – Décembre 2002

## L'ACTION DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE CENTRALE

Par Akere T. Muna, avocat, Cameroun

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (TI) Organisation Non-Gouvernementale de Lutte contre la Corruption fête cette année son dixième anniversaire. A travers plus de 80 sections dans le monde et avec une coordination assurée par un secrétariat international à Berlin, TI œuvre pour mobiliser la Société Civile, le secteur Privé et les Gouvernements dans la lutte contre la corruption. Pour ce faire TI travaille à «*l'identification des mécanismes de la corruption, à la mesure de ses conséquences, à la définition des moyens de lutte. Au plan international, TI attire l'attention sur les effets néfastes de la corruption, plaide pour des réformes politiques, travaille à l'application des conventions multilatérales et par la suite surveille la mise en œuvre par les gouvernements, les entreprises et les banques. Au niveau national, les sections élaborent et mettent en place des programmes de lutte en contrôlant les activités des institutions clés et en promouvant les réformes nécessaires de façon impartiale. Plutôt que de se focaliser sur les cas individuels, TI se concentre plutôt sur la prévention et sur des réformes systémiques* »<sup>1</sup>.

Ecrire sur l'action de TI en Afrique centrale n'est point évident non seulement à cause de la jeunesse relative de cette ONG à l'échelon international mais aussi parce que l'implantation de TI en Afrique a commencé dans les pays anglophones. A l'exception du Cameroun qui est bilingue, et d'un autre pays qui a opté pour la francophonie,<sup>2</sup> l'Afrique centrale est entièrement constituée de pays francophones. Par ailleurs le TI Source Book qui est considéré comme le manuel de référence de TI dans la lutte contre la corruption n'a été traduit en français qu'en 2002<sup>3</sup>. Tel que précisé dans le paragraphe introductif du présent article, TI mène la lutte contre la corruption à travers les sections ou mouvements nationaux qui sont nécessairement plus efficaces en ce qu'ils sont les mieux placés pour concevoir des programmes suffisamment adaptés et ciblés.

Après le vent de changements des années 90, l'engouement pour le multipartisme, en Afrique, (notamment Afrique centrale et Afrique de l'ouest), il conviendrait d'affirmer qu'il reste un arrière goût de déception. Le processus démocratique apparaît comme inachevé dans certains cas, et dans d'autres, purement et simplement tronqué. La conséquence en est que tous les espoirs pour la transparence et la bonne gouvernance sont encore loin d'être comblés. On pourrait même affirmer que dans bien des cas la corruption aurait augmenté. Sans surprise. Car c'est sur le tard qu'en Afrique centrale comme presque partout sur le continent, les dirigeants ont commencé à parler de façon directe de la corruption et du niveau de son emprise sur la société. Même au niveau de l'OUA, ce n'est qu'en 1996 (et en 2002 pour l'Union Africaine) que la corruption a été élevée au rang des maux qui peuvent

---

<sup>1</sup> *Combattre la Corruption une Adaptation (par les partenaires de TRANSPARENCY INTERNATIONAL en Afrique du TI source Book 2000, de Jeremy Pope*

<sup>2</sup> *La Guinée Equatoriale bien qu'hispanophone a opté pour la francophonie, elle a le Franc CFA comme monnaie et fait partie de la CEMAC. Le français est la deuxième langue nationale de la Guinée Equatoriale qui est aussi un des pays ayant ratifié le Traité de l' OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires) qui réunit des pays francophones.*

<sup>3</sup> *En fait de traduction il s'agit réellement d'une adaptation du SOURCE BOOK de Jeremy POPE de TI. L'ouvrage édité par KARTHALA et paru en 2002, est effectivement intitulé, COMBATTRE LA CORRUPTION, Enjeux et Perspectives. L'idée d'adapter le Source Book en ayant à l'esprit les expériences des pays francophones et des systèmes autres que ceux des pays anglophones aura inspiré la rédaction du Source Book.*

ébranler le développement économique, la démocratie et éventuellement la stabilité politique<sup>4</sup> des Etats. A noter également que des pressions persistantes exercées par les institutions de Bretton Woods, qui financent différents programmes de restructuration économique dans les Etats auront contribué à amener les Etats africains à intégrer à titre de priorités dans leurs politiques internes, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance.

Contrairement à beaucoup d'autres sous-régions en Afrique<sup>5</sup> et dans le monde, l'Afrique centrale, bien que constituée en Organisation sous-régionale<sup>6</sup>, ne possède aucun instrument sous-régional ayant spécifiquement trait à la lutte contre la corruption. On pourrait donc conclure après la lecture des lignes précédentes qu'en ce qui concerne l'action de TI en Afrique centrale, il n'y a « rien à signaler ». Loin de là. L'action de TI sur le plan mondial a eu des effets sur l'Afrique centrale. La création des groupes de contact et des sections dont certaines poursuivent leur formation témoigne du niveau de sensibilisation en Afrique centrale.

Les deux Instruments les plus importants de lutte contre la corruption de TI sont l'Indice de Perception de la Corruption, IPC (outil de sensibilisation à travers l'évaluation et la comparaison du niveau de corruption) et le système national d'Intégrité, SNI (outil de réforme systémique).

### **Indice de Perceptions de la Corruption**

Depuis 1995 TI publie l'IPC annuel. Cet indice est aujourd'hui considéré comme l'un des principaux indicateurs d'évaluation comparative du niveau de corruption. Le but visé par l'IPC est de fournir des données sur la perception de la corruption dans les pays classés puisqu'il n'existe aucune approche capable de recueillir des données empiriques suffisamment fiables sur les niveaux actuels de corruption. L'IPC se base sur ce qu'il est possible d'évaluer : à savoir les perceptions des hommes d'affaires, décideurs économiques et analystes risque-pays nationaux et expatriés. L'IPC est un indice composite<sup>7</sup>. Celui de 2002 intègre 15 sources de données fournies par 9 institutions différentes<sup>8</sup>. L'IPC de 2002 regroupe 102 pays contre 91 en 2001. Un seul pays de l'Afrique centrale est classé : il s'agit du Cameroun.

---

<sup>4</sup> La décision AHG/Dec. 126 (XXXIV) adoptée par la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juin 1998 à Ouagadougou (Burkina Faso), demandait au Secrétaire général de l'OUA de convoquer, en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, une réunion d'experts de haut niveau pour réfléchir sur les voies et moyens d'éliminer les obstacles à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, y compris la lutte contre la corruption et l'impunité, et proposer des mesures législatives et autres mesures appropriées à cet effet ; en outre la décision de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA tenue en juillet 2001 à Lusaka (Zambie) ainsi que la déclaration adoptée par la première session de la Conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2002 à Durban (Afrique du sud), sur la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) demande la mise en place d'un mécanisme coordonné pour lutter efficacement contre la corruption.

<sup>5</sup> Par exemple SADC (South African Development Community) Protocols.

<sup>6</sup> Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

<sup>7</sup> Background Paper to the 2002 IPC, Frame work Document 2002 by PD Dr. Johann Graf Lambsdorff Transparency International and Gottingen University July 2002; voir *Combattre la Corruption n. 1 supra* p 316

<sup>8</sup> The World Economic Forum (WEF), The Institute for Management Development, Lausanne (IMD), PricewaterhouseCopers (PwC), the World Bank Business Environment Survey (WBES), The Economic Intelligence Unit (EIU), Freedom House, Nations in Transit (FH), the Political and Economic Risk Consultancy (PERC), Gallup International on behalf of Transparency International (TI/GI), the State Capacity Survey by Columbia University (CU)

La prise en conscience de la nécessité d'élaborer une lutte de façon institutionnelle au Cameroun doit nécessairement être liée à son classement en 1999/2000 comme le pays le plus corrompu.

### IPC 2002 Classement des Pays africains Indice de Perceptions de la Corruption 2002 en Afrique

<i>Rang du Pays au niveau africain</i>	<i>Rang du Pays au niveau International</i>	<i>Pays</i>	<i>Score IPC 2002</i>	<i>Etudes utilisées</i>	<i>Ecart type</i>	<i>Marge Haut-bas</i>
1	24	Botswana	6.4	5	1.5	5.3 – 8.9
2	28	Namibie	5.7	5	2.2	3.6 – 8.9
3	36	Afrique du sud	4.8	11	0.5	3.9 – 5.5
3	36	Tunisie	4.8	5	0.8	3.6 – 5.6
4	40	Ile Maurice	4.5	6	0.8	3.5 – 5.5
5	50	Ghana	3.9	4	1.4	2.7 – 5.9
6	52	Maroc	3.7	4	1.8	1.7 – 5.5
7	59	Ethiopie	3.5	3	0.5	3.0 – 4.0
8	62	Egypte	3.4	7	1.3	1.7 – 5.3
9	66	Sénégal	3.1	4	1.7	1.7 – 5.5
10	71	Côte d'Ivoire	2.7	4	0.8	2.0 – 3.4
10	71	Tanzanie	2.7	4	0.7	2.0 – 3.4
10	71	Zimbabwe	2.7	6	0.5	2.0 – 3.3
11	77	Zambie	2.6	4	0.5	2.0 – 3.2
12	89	Cameroun	2.2	4	0.7	1.7 – 3.2
13	93	Ouganda	2.1	4	0.3	1.7 – 2.4
14	96	Kenya	1.9	5	0.3	1.7 – 2.5
15	98	Angola	1.7	3	0.2	1.6 – 2.0
16	98	Madagascar	1.7	3	0.7	1.3 – 2.5
17	101	Nigéria	1.6	6	0.6	0.9 – 2.5

**Explications :** Une description plus détaillée de la méthodologie utilisée pour calculer l'IPC 2002 est disponible sur : <http://www.transparency.org/cpi/index.html#cpi> ou sur : [www.gwdg.de/~uwvw/2002.html](http://www.gwdg.de/~uwvw/2002.html)

**Le Score IPC 2002 :** Fait référence à la perception du degré de corruption tel que le ressentent les milieux d'affaires ainsi que les analystes de risques. Il s'étend de 10 hauts niveaux de probité à 0 (haut niveau de corruption).

**Les études utilisées :** Font référence au nombre d'études réalisées pour évaluer la performance d'un pays. 15 études provenant de 9 organismes indépendants ont été utilisées et un minimum de 3 études était requis avant de pouvoir inclure un pays dans l'IPC.

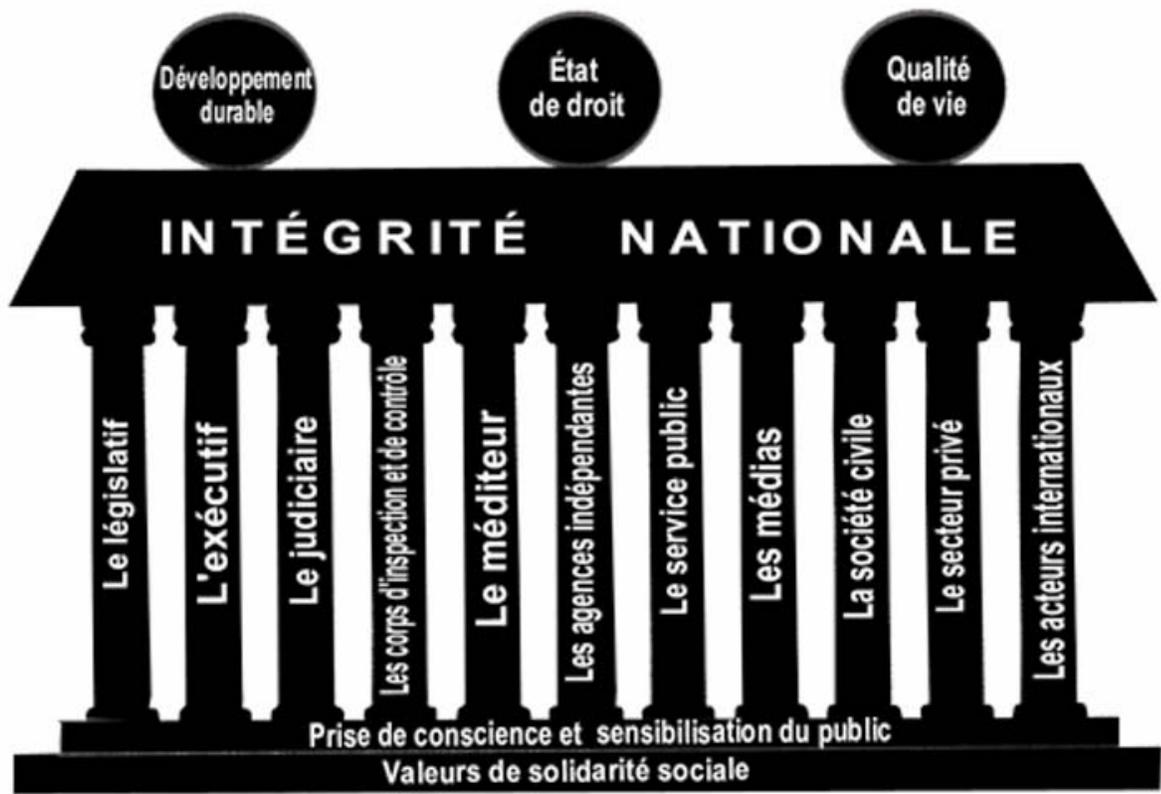
**L'écart type :** Indique les différences dans les valeurs données par les diverses sources : plus l'écart est grand, plus la perception diffère d'une source à l'autre.

**La marge haut-bas :** Fournit les valeurs les plus élevées et les plus basses données par les différentes sources.

### Les Systèmes Nationaux d'Intégrité

Dans sa logique de recherche sur des réformes systémiques pouvant renforcer une stratégie de prévention de la corruption, TI a préconisé une approche basée sur la mise en place d'un système national intégrité (SNI). L'image qu'utilise Jeremy Pope pour l'illustrer, est celle d'un temple qui repose sur des piliers (le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le service public,

les corps d'inspections et de contrôles - Cour des Comptes, médiateurs, Agence indépendante de lutte contre la corruption-), la société civile (professions libérales, secteur privé, syndicats, ONG, organismes confessionnels...) dont il faut garantir la solidité. Ce SNI est soutenu aussi par la responsabilité horizontale qui suppose la nécessité de contre pouvoirs, de garde-fous et la séparation des pouvoirs.



Comment donc se manifeste la corruption ? Il est désormais courant de faire une distinction entre la « petite » et « la grande corruption ».

La petite corruption résulte la plupart du temps des relations entre les usagers et les services publics tels que la douane, la police, la gendarmerie, les eaux et forêts, les services d'état civil, les services du trésor et des impôts, la santé, la justice, l'éducation etc. Toutes les interactions avec le public que ce soit pour les besoins de contrôle, l'obtention d'un visa, d'une licence ou tout autre acte administratif, l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire de récompenser ou de sanctionner, deviennent monnayables et passibles de transactions occultes. Selon les professeurs Giorgio Blundo et Jean-François Médard<sup>9</sup> il y a des pratiques administratives qui constituent un terrain favorable à la corruption. Quelques-unes de ces pratiques sont :

<sup>9</sup> Giorgio Blundo est Maître de conférence à l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales (EHESS) de Marseille et Jean-François Médard professeur émérite au Centre d'études d'Afrique noire (CAEN), Institut d'études politiques de Bordeaux

- Des hiérarchies formelles inopérantes (décalage entre les organigrammes et les profils préconisés et la division réelle du travail). La lutte pour les postes dits « juteux » qui permettent de bénéficier d'une rente
  - L'informalisation des services publics
  - Les lenteurs des procédures et la création des files d'attente
  - La manipulation des normes et règlements
  - De la déshumanisation à la sur-personnalisation (le mépris qui peut parfois être réservé à l'utilisateur anonyme contrairement au traitement de l'utilisateur ayant des « entrées »).
  - L'absence de sanctions
  - La privatisation informelle de l'Administration (accepter le financement complémentaire par les usagers, par ex : achat du carburant, papiers, stylos transport du personnel du service public pour les interventions ponctuelles etc.)



*Nyemb Popoli, Cameroun, 2001, repris pour la campagne d'affichage de Transparency Cameroun*

La grande corruption par contre est principalement une opération d'enrichissement et s'insère dans une dynamique d'accumulation des richesses par les classes dirigeantes contrairement à la petite corruption qui pose plutôt une question de survie. La grande corruption se manifeste donc plus dans les transactions internationales. Elle se greffe essentiellement sur les flux financiers liés aux échanges économiques internationaux.

L'action de Transparency International se situe à deux niveaux essentiels. La sensibilisation et la proposition des réformes systémiques. Cela porte déjà des fruits dans notre sous-région. La sensibilisation apportée au niveau du Cameroun par la section locale de TI sur l'article 66 de la Constitution camerounaise relative à la déclaration de patrimoine par certaines personnalités en est un exemple. Au niveau du continent africain, le Projet de Convention de Lutte Contre La Corruption et Infractions Connexes adopté en septembre 2002 à Addis Abeba par le Conseil des Ministres de l'Union Africaine a été préparé par une commission d'experts dont trois représentants des sections africaines de TI.

En guise de conclusion, il devient désormais évident qu'avec la mondialisation, les normes systémiques au premier rang desquelles l'éthique, deviennent de plus en plus universelle. La place de TI qui vise à créer une large coalition entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile apparaît désormais comme capitale.

## **SPORT INTERNATIONAL : LA CORRUPTION FAIT PARTIE DU DECOR**

**Par Emmanuel Gustave SAMNICK**, Journaliste, Cameroun

«Plus vite, plus haut, plus fort». Ce slogan que l'on colle généralement à la pratique du sport, imaginé par le père Henri Didon, pédagogue et ami de Pierre de Coubertin, le fondateur de l'olympisme moderne, semble tellement obséder certains athlètes et dirigeants sportifs qu'ils en sont venus à fouler aux pieds les enjeux éthiques du sport. Car, si le sport c'est la recherche de la performance, il prône surtout une saine émulation entre ses pratiquants, une compétition de gentlemen. Plus vite, plus haut, plus fort, oui, pourvu que cela se fasse avec des moyens loyaux, en respectant les valeurs éthiques du sport qui se situent forcément aux antipodes de la tricherie et de la corruption.

Malheureusement, le sport est devenu un terrain très fertile pour l'expérimentation de la mise entre parenthèses de l'éthique dans les relations internationales.

L'arbitrage est généralement au centre de toutes les histoires liées à la corruption, à la tricherie dans les milieux du football international. La contestation des juges de jeu a atteint des proportions inimaginables lors de la dernière coupe du monde de football Corée/Japon 2002. Le fair-play, qui consiste à accepter sportivement et dignement le résultat du match et qui est le credo de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), a été proprement foulé aux pieds par de grands pays du football comme l'Italie et l'Espagne, qui se sentant frustrés par les arbitres lors de leurs matches contre la Corée du sud, en sont arrivés à déclarer que les arbitres des pays pauvres ne devaient plus diriger les matches de la coupe du monde parce qu'ils n'en possèdent pas le niveau. Les Italiens sont même allés trop loin dans leur intolérance : les dirigeants de Pérouse, le club qui employait le joueur coréen Ahn, ont décidé de licencier ce dernier, coupable d'avoir marqué le but de victoire qui élimine la Squadra Azzura, la sélection italienne, de la coupe du monde.

C'est que le sport en général, et le football en particulier, draine tellement des passions que celles-ci, quand elles débordent, peuvent facilement avoir une incidence négative sur les relations entre Etats. Le football, qui n'est qu'un jeu au départ, est devenu le point d'intersection de nombreux enjeux qui vont de la quête de l'argent à la fierté nationale, en passant par le positionnement politique ou l'hégémonie régionale. Un match de football a ainsi failli provoquer la guerre entre le Gabon et le Cameroun en 1981. Union de Douala venait de battre FC 105, dans un match de coupe d'Afrique inter-clubs. Un reporter de la radio gabonaise qui couvrait ce match à Douala, a annoncé à ses auditeurs que les joueurs gabonais qui se sont affalés sur la pelouse au coup de sifflet final étaient en train d'être molestés par des policiers et des spectateurs camerounais. Comme une traînée de poudre, la chasse au Camerounais s'ébranla à Libreville et dans d'autres villes gabonaises. On vit alors les taxis rouge et blanc librevillois débarquer en grand nombre au Cameroun. Le journaliste de la radio gabonaise, sans doute sans mesurer la portée de ses dires, avait tout simplement manipulé et corrompu l'opinion publique de son pays. Ou comment une absence d'éthique (la corruption peut aussi être morale) dans les milieux sportifs peut provoquer une déflagration incontrôlable dans les relations entre pays.

### **La tricherie, un sport universel**

Or, malgré ces conséquences néfastes envisageables, la corruption, la tricherie et le refus des règles font toujours partie du quotidien dans l'univers du sport international. On voit par exemple l'attitude de méfiance qu'affichaient certains délégués africains vis-à-vis de la délégation de la Nouvelle Zélande (dont un citoyen est par ailleurs le secrétaire général du Commonwealth) lors du dernier sommet du Commonwealth. Ceci, en souvenir de l'acte posé

par un Néo-zélandais lors de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 6 juillet 2000. Laquelle avait attribué l'organisation de la coupe du monde de football 2006 à l'Allemagne, au détriment de l'Afrique du sud battue d'une courte tête (11 voix contre 12), à cause de l'abstention du Néo-Zélandais M. Dempsey, qui avouera plus tard avoir « subi des pressions ». Et il n'est pas le seul ! Il est aujourd'hui établi que des électeurs africains, une vingtaine, ont succombé au charme de l'argent dans les nuits précédant les assemblées générales de la FIFA à Paris en juin 1998 et à Séoul en mai 2002. Réunions au cours desquelles se déroulait l'élection du président de la FIFA. En 1998, la Confédération Africaine de Football (CAF), qui compte 52 associations membres, avait décidé de voter pour le candidat suédois Lennart Johansson ; à l'arrivée, plusieurs délégués africains ont voté pour son adversaire, le Suisse Sepp Blatter. Le même scénario s'est répété en 2002, alors que le challenger du président sortant Sepp Blatter était un Africain, le Camerounais Issa Hayatou par ailleurs président de la CAF. Ce dernier a été battu à plate couture, « trahi » par les siens qui ont accepté de monnayer leurs votes. Les plus pudiques diront, comme pour le cas du Néo-Zélandais, qu'ils ont « subi des pressions » tout au long de la nuit précédant le jour du vote à l'hôtel Intercontinental de Séoul.

Malheureusement, ce sont les Africains qui sont très régulièrement cités dans les affaires de corruption institutionnelle du sport international. Le plus gros scandale de ces dernières années est sans doute l'affaire de Salt Lake City, cette ville américaine qui organise les Jeux olympiques d'hiver 2002. En 1998, des révélations font état de ce que la ville américaine a corrompu certains membres du Comité International Olympique (CIO) pour qu'ils votent pour sa candidature. La commission ad hoc interne mise sur pied va confirmer ces soupçons. Le 18 mars 1999, lors de la 108<sup>ème</sup> session du CIO, trois membres africains de cette instance du sport international sont contraints de démissionner : le Congolais Jean Claude Ganga, le Malien Lamine Keita et le Soudanais Zein El Abdin. Trois autres, sentant le vent tourner, n'avaient pas attendu la séance de déballage publique, et avaient remis leur tablier dès le début de cette affaire de corruption : le Libyen Bachir Attarabulisi, le Kenyan Charles Mukone et le Swazi David Sibandze. Si la mort, intervenue en décembre 1998, du Camerounais René Essomba lui a épargné cette humiliation, il reste que l'intéressé a été au cœur et même au commencement de l'affaire. Un journal de la ville de Salt Lake City avait en effet révélé en novembre 1998 que le Camerounais avait voté en échange d'une bourse octroyée à sa fille par le comité de candidature de Salt Lake City. Ce dernier avait accordé les mêmes faveurs et des enveloppes à plusieurs membres du CIO ressortissants des pays « pauvres ». Trois autres membres africains (un Ivoirien, un Algérien et un Togolais), soupçonnés d'avoir perçu des pots de vin, ont reçu un sérieux avertissement de la part du CIO. A la moindre incartade, ils ne manqueront pas d'être exclus à leur tour.

### **Répartition géographique des membres du CIO**

<b>Europe de l'Ouest</b>	36
<b>Europe de l'Est</b>	10
<b>Afrique</b>	20
<b>Amérique latine</b>	17
<b>Amérique du nord</b>	4
<b>Océanie</b>	5
<b>Asie</b>	16

Commentaire. Comme dans la plupart des organisations internationales de sport, le Comité International Olympique est dominé par les Européens. Le vieux continent concentre à lui seul 46 membres du CIO, soit autant que les représentants de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique du nord réunis. En réalité donc, c'est l'Europe qui fait le vote au sein du CIO, grâce au nombre. Mais, toutes les voix étant importantes

dans une élection, les candidats dans ces instances internationales du sport semblent avoir le réflexe de courtiser les électeurs africains qui bénéficient du préjugé d'être plus facilement corruptibles.

Cette opération "mains propres" au Comité International Olympique n'a semblé concerner que les membres africains (ils étaient 18 au total et six ont été exclus). Et certains n'ont pas manqué de crier au complot contre le continent noir et ses pauvres ressortissants. Mais qu'ont-ils fait pour ne pas prêter le flanc à la guillotine ?

Reste que la géopolitique du sport, qui ne déroge pas à la loi du plus fort, a été défavorable aux Africains dans cette affaire. D'accord, ceux qui ont été mis à la porte avaient des dossiers indéfendables. D'ailleurs, comme pour montrer qu'il n'y avait aucun complot contre l'Afrique, après le scandale, le président du CIO a nommé le juge sénégalais Keba Mbaye à la tête de la commission d'éthique créée par le Comité International Olympique. Mais, nul n'expliquera pourquoi on a sanctionné les corrompus et ignoré les corrupteurs (la ville de Salt Lake City qui va royalement organiser ses Jeux Olympiques obtenus à coups de dollars). *« Même si la conduite de certaines villes candidates a été en soi contraire à l'éthique, le fait n'a plus d'importance. C'est le CIO que l'on juge et c'est lui qui doit faire face à la situation »*, a tenté de soutenir le président du CIO, l'Espagnol Juan Antonio Samaranch. Pour beaucoup d'analystes cependant, le corrupteur a été ménagé simplement parce qu'il s'agit de la puissante Amérique qu'aucun dirigeant du monde n'ose contrarier, encore moins affronter. Au niveau africain, on peut dire que la secousse de l'attribution des jeux d'hiver à Salt Lake City a fait tout de même sensation, et a même suscité une prise de conscience collective. C'est ainsi qu'en marge des Jeux africains de Johannesburg en Afrique du sud en septembre 1999, le Forum sur le sport africain, réunissant tout ce que le continent compte de dirigeants sportifs, a adopté un Code éthique pour exorciser le cauchemar de Salt Lake City. *« Dans une période récente, le mouvement sportif africain a fait l'objet de critiques ouvertes ou insidieuses, qui ont gravement porté atteinte à sa crédibilité et terni le prestige légitime que lui valent les performances de niveau mondial réalisées par ses athlètes dans différentes joutes organisées à travers le globe »*. C'est ce qu'on peut lire en préambule de ce texte qui recommande vivement de faire *« obstacle aux déviations nées de la superstition, de la tricherie, du chauvinisme et de l'intrusion de l'argent. Les valeurs africaines fondées sur la dignité, la droiture, la tolérance, la solidarité, la générosité et le respect de la personne humaine, doivent donc être rappelées et enseignées aux membres de la famille sportive africaine. »*

### **Arbitres motivés, athlètes dopés**

Ce qui n'a pas empêché qu'un arbitre capverdien soit taxé de corrompu lors de la finale de ligue des champions d'Afrique 1999, soupçonné de favoriser Espérance de Tunis. La même année, un arbitre béninois, accusé d'avoir refusé un but à Djoliba en échange de l'argent versé par Slim Chiboub le président Espérance de Tunis, fut molesté à Bamako. On a même parlé d'une serviette bourrée d'argent trouvée dans sa chambre d'hôtel... Pour le président de la commission des arbitres de la CAF, le Somalien Farah Addo, le visionnage des cassettes de ces matches montre que les arbitres n'avaient rien à se reprocher. Il n'hésite d'ailleurs pas à proclamer : *« Ce qui est regrettable, c'est que ceux qui parlent de corruption n'apportent jamais des preuves »*<sup>1</sup>.

Et que dire de ces clubs de football professionnel qui sont tout autant régulièrement rétrogradés en divisions inférieures, notamment en France et en Italie, pour finances douteuses. Le club le plus populaire de France, sous la présidence du bouillant Bernard Tapie, fut ainsi déchu de son titre de champion de France 1993 et rétrogradé en deuxième division,

---

<sup>1</sup> Interview accordée à « Stades d'Afrique » numéro 16, novembre 2000.

pour une histoire de corruption avérée contre Valenciennes, un club de bas de tableau du championnat de France de l'époque mais que le grand Marseille s'était senti obligé de corrompre pour s'assurer un titre de champion.

La forme la plus visible et détectable de la tricherie en sport reste le dopage. Et il concerne pratiquement toutes les disciplines, en dehors des sports de prestige comme le golf. En gymnastique, au football, en athlétisme, dans les sports mécaniques comme dans les sports de combat, plusieurs cas d'utilisation délibérée ou accidentelle de substances ayant pour effet d'augmenter les performances physiques ont souvent fait la Une de la presse spécialisée. A ce niveau, les Africains peuvent aussi se bomber le torse. Ce n'est pas toujours chez leurs athlètes qu'on trouve le plus de cas de cette tricherie. L'affaire qui défraie la chronique dans le sport international depuis juillet 2002 est celle du dopage présumé de la médaille d'argent du dernier tour de France de cyclisme. Arrivé troisième au classement final, le Lituanien Raimondas Rumšas est depuis lors soupçonné d'avoir absorbé des substances dopantes pour réaliser cette performance. L'affaire est d'autant plus compliquée qu'aucun test ne permet d'incriminer le coureur cycliste, mais son épouse a été prise en possession des substances interdites dans son véhicule, à Paris. Pour les enquêteurs, ces 54 produits trouvés dans la malle arrière de sa voiture ne pouvaient qu'être destinés à l'usage de son mari, qui nie en bloc ces accusations. Mme Edita Rumšas, arrêtée depuis le 28 juillet dernier, est incarcérée en France. Elle a dit que les produits étaient destinés à sa belle-mère, qui est venue répondre aux enquêteurs à Paris.

En attendant le dénouement de cette énième affaire, on constatera que les athlètes européens et nord-américains sont régulièrement pris en flagrant délit de dopage. Si le cas du sprinter canadien Ben Johnson est resté célèbre (sa médaille d'or aux 100 lors des jeux olympiques de Séoul 1988 lui fut retirée et remise à son challenger Carl Lewis), il y en a des dizaines d'autres chaque année, répertoriés dans le monde du sport international. Les deux derniers gardiens de l'équipe de France de football, Bernard Lama et Fabien Barthez, champions du monde en 1998, ont déjà été suspendus par leur fédération pour dopage. L'un des plus grands footballeurs de tous les temps, l'Argentin Diego Maradona a connu une fin de carrière mouvementée, convaincu de dopage plus d'une fois. On soupçonne la grande sprinteuse américaine, Florence Griffith-Joyner, championne du monde et médaillée d'or olympique de 100m, d'être morte de suites d'une overdose.

De fait, le dopage pose un problème éthique mais également un problème de santé. Il peut créer certaines perturbations de l'organisme telles que des maladies cardio-vasculaires, des dérèglements hormonaux, des tumeurs et parfois la mort. La durée moyenne de la carrière d'un sportif de haut niveau aux Etats-Unis est passé de 7 ans en 1973 à 3,2 ans en 1993, à cause de la consommation de drogues en milieu sportif. Et la pratique est aussi vieille que la codification de l'activité physique. Le cycliste gallois Arthur Linton décéda ainsi en 1896, lors de la course Bordeaux-Paris, suite à une utilisation de cocaïne...

### **La vigilance doit être permanente**

On ne peut que déplorer cette tendance, finalement humaine, à souvent chercher des raccourcis pour aboutir à la victoire. La victoire à tout prix, au détriment de l'éthique sportive, est le principal danger qui menace la galaxie du sport international. A divers niveaux, des mesures ont été prises par les dirigeants du sport, tant au niveau national qu'au plan international, pour contenir la corruption et la tricherie en général dans les milieux sportifs, à défaut d'éradiquer complètement ces fléaux.

En sport, comme dans tous les autres domaines de la vie, les actes de corruption et de tricherie, lorsqu'ils sont découverts et dénoncés, ont des conséquences juridiques. La distribution, la vente ou la consommation des produits interdits tels que les anabolisants sont

d'abord réprimées par le code pénal. Le Comité International Olympique a créé le Tribunal arbitral du sport dont la mission est de trancher les litiges survenus dans le monde du sport. Au niveau des instances sportives, les fédérations ou confédérations prennent généralement des mesures de suspension ou de rétrogradation des coupables. Ce qui a un effet dissuasif sur les éventuels imitateurs, mais aussi est destiné à préserver l'équité du sport. Dans la plupart des associations sportives nationales et internationales, il existe un comité de discipline ou d'éthique pour veiller au respect des règles.

Il faut dire que l'existence de ces instances de régulation ou de répression permet au sport de haut niveau de ne pas tomber complètement dans les dérives. Les garde-fous sont réels et pérennisent la beauté du sport. Les tricheurs sont du reste marginaux dans cet univers peuplé de millions de personnes. Les perspectives pour freiner la tricherie sont bonnes, notamment en ce qui concerne la lutte contre le dopage qui est véritablement universelle. On ne peut pas avoir le même espoir au niveau de la corruption institutionnelle. Dans le choix des dirigeants des fédérations internationales, des pays ou villes devant abriter les compétitions internationales telles que la coupe du monde et les Jeux Olympiques, il faudra encore compter avec le rapport de forces (politiques et financières) en présence et la puissance d'une mafia sportive qui ne dit pas son nom. De toutes les façons, croire que le sport international sera totalement expurgé un jour de la corruption et la tricherie est une vue de l'esprit. Du moins, tant qu'il mettra en scène des êtres humains, dont certains ne parviennent jamais à réprimer le désir d'arriver au sommet en empruntant des raccourcis et des chemins illicites.

# **L'ENJEU ETHIQUE DANS LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES EN AFRIQUE CENTRALE. COMMENT CONCILIER ETHIQUE ET GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS ?**

Par **Cleto NDIKUMAGENGE**, CEFDHAC/UICN, Cameroun

Au moment où les initiatives sur le développement durable se multiplient dans le cadre de la conservation des écosystèmes forestiers, la forêt ne cesse d'être considérée par une certaine opinion en Afrique centrale comme une source d'enrichissement de certains «forestiers». Toutefois, la pression exercée par les ONG sur les exploitants forestiers et sur le boycott des bois tropicaux a des répercussions sur les comportements de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources forestières. La conscience de soigner l'image de marque dans l'exploitation forestière et la gestion des ressources forestières naît et se renforce chez certains exploitants forestiers, au sein des Etats et des ONG impliquées dans la conservation.

La notion d'éthique se réfère aux mœurs, à la morale et à l'art de diriger et de conduire les affaires (Dictionnaire Robert) ; elle se traduit concrètement en matière de gestion forestière par la manière dont s'organise la réglementation des droits et des devoirs des parties prenantes, à travers la gouvernance. Celle-ci est définie comme étant *«l'exercice d'une maîtrise sur les choses, l'organisation des prérogatives qui y sont associées et la réglementation des relations de tous ceux qui y sont associés, plus ou moins volontairement, en termes de droits et d'obligations»*. (Le Roy, 1996).

Elle constitue une préoccupation non seulement des Etats mais aussi de toutes les parties prenantes : *« La gouvernance s'identifie par quatre propriétés définissantes : elle n'est ni un système de règles ni une activité mais un processus, elle n'est pas fondée sur la domination mais l'accommodement, elle implique le secteur privé et les acteurs publics, elle n'est pas formalisée et elle repose sur des interactions continues»* (SMOUTS, 1998).

Cette brève présentation fait une analyse des principales initiatives qui contribuent à la promotion de l'éthique dans la gestion des ressources forestières en Afrique centrale, dans un contexte où des réformes pour une gestion durable des forêts s'opèrent. Elle met en exergue la difficulté de concilier les exigences de la préservation de l'éthique et le respect de la gestion durable.

## **« Quelle gouvernance » pour la gestion durable en Afrique centrale ?**

La plupart des pays d'Afrique centrale ont initié (à des vitesses différentes) des réformes importantes dans lesquelles la gouvernance occupe une place de choix. A cet effet, le Cameroun peut être considéré comme un grand laboratoire où certaines institutions expérimentent des réformes dans la gestion des ressources forestières qui visent à rendre moins opaques les procédures d'attribution des titres d'exploitation forestière par la promotion des mécanismes concurrentiels et de réduire l'exploitation illégale.

La hausse du coût d'accès à la ressource par le biais de l'augmentation de la redevance de superficie et la mise en place des procédures concurrentielles qui conduisent les opérateurs à proposer des sommes élevées pour acquérir le droit à exploiter, sont des mesures novatrices en Afrique centrale. Néanmoins, force est de constater que ces mesures seraient responsables d'une intensification et d'une accélération de l'exploitation, ce qui serait dommageable pour

la gestion des ressources forestières et conduirait à un accroissement de l'exploitation illégale. On se rend par conséquent compte de la difficulté de concilier la mise en œuvre de certaines mesures économiques initiées sous la houlette des institutions internationales et la préservation de la durabilité même de la ressource.

L'exploitation illégale en Afrique centrale a atteint des proportions inquiétantes. Au Cameroun par exemple, le coût des exploitations illégales s'élèverait à plus de 300 Milliards de Fcfa par an. En effet, l'apparition d'importantes capacités de transformation dans un pays comme le Cameroun, crée des demandes constantes de bois et alimente « inéluctablement » l'exploitation illégale. Cela est d'autant plus accéléré que la demande en bois de service pour la construction augmente.

A cela il faut associer la part de l'évolution et des changements des cadres normatifs et réglementaires qui génèrent automatiquement une mise « hors légalité » des pratiques courantes auparavant « légales ». En effet, « *l'accroissement des délits forestiers au Cameroun provient plus largement des évolutions réglementaires que d'un brusque changement général de comportement et des modalités d'exploitation des opérateurs* ». (Karsenty, 2002). Cela est une des conséquences des restrictions croissantes sur la part de la ressource à récolter légalement, au rehaussement du diamètre minimum d'exploitabilité (DME), à l'instauration des assiettes de coupe à durée limitée dans le temps...

La nécessité d'harmoniser la mise en œuvre de ces réformes se fait de plus en plus sentir si on veut réellement qu'elles aient des impacts au niveau de toute la sous-région, étant donné que la plupart des pays n'ont pas encore intégré la transparence, la concurrence et l'instauration d'observateurs indépendants dans leurs procédures.

### **Le code de déontologie pour la Gestion durable des concessions forestières en Afrique : concrétisation de l'engagement de certains exploitants forestiers**

Initié en 1996 par l'Interafrican Forest Industries Association (IFIA) avec l'appui de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), le code de déontologie est un ensemble de principes et de règles régissant la profession forestière en vue de définir les bonnes pratiques de gestion des ressources forestières et d'améliorer les pratiques de gestion des ressources. Il a pour objectifs de contribuer à la politique de développement économique des pays, à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la promotion de la gestion durable, et surtout à l'amélioration de l'image de marque de la profession et au commerce des produits forestiers.

L'adhésion à ce code est volontaire et contribue à accroître le dialogue entre les acteurs que sont les Etats, les exploitants forestiers, les ONG et les populations. Le rôle de la CEFDHAC est de faciliter son appropriation par les exploitants forestiers et les autres acteurs concernés.

Les principaux éléments constitutifs de ce code sont relatifs à l'aménagement des concessions forestières selon les directives nationales et internationales, aux pratiques rationnelles tendant à réduire l'impact sur l'environnement, à la transformation locale des bois et à la coopération entre tous les acteurs. Le code encourage la transparence, la rigueur dans les attributions des titres d'exploitation et l'application des principes, critères et indicateurs de gestion durable. Il tient compte de l'engagement politique des Etats, des lois nationales, des conventions existantes et des bonnes pratiques.

Deux problèmes majeurs se posent actuellement pour sa mise en œuvre : l'appropriation par tous les exploitants forestiers et les autres parties prenantes et, le manque de critères et d'indicateurs quantifiables.

D'une part, le manque d'appropriation par beaucoup d'exploitants nationaux et étrangers qui n'ont pas encore adhéré compromet leur image de marque. Seuls 14 groupes travaillant en Afrique centrale et occidentale se sont engagés à suivre et à promouvoir le code alors que ces régions en comptent beaucoup plus. Les autres parties prenantes devraient faire des efforts pour s'en approprier.

D'autre part, le code ne prévoit pas de critères et d'indicateurs quantifiables pour permettre l'évaluation de sa mise en œuvre. A ce titre, ce code n'exclut pas la certification dont il est complémentaire.

### **L'enjeu éthique dans la certification forestière en Afrique centrale**

Depuis une vingtaine d'années, des efforts ont été fournis pour résoudre les causes fondamentales des problèmes forestiers liés à l'éthique dans l'exploitation et la gestion durable : l'amélioration des politiques nationales, l'amélioration des initiatives internationales, la mobilisation de la société civile pour renforcer les bonnes conduites et les labels et la définition d'instruments commerciaux. La certification vise à établir la liaison entre la démarche du marché pour les produits forestiers, répondant à des normes écologiques et sociales très strictes, et des producteurs capables de satisfaire cette demande. Quelle que soit sa forme, la certification vise la vérification du respect des normes, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'un processus.

Il importe de souligner que les critères et indicateurs du Forest Stewardship Council (FSC), organisme chargé d'accréditer les certificateurs, reconnaissent que les « *ressources de la forêt et des régions qui y sont associées devraient être aménagées de façon à satisfaire les besoins sociaux, économiques, culturels et spirituels des générations présentes et futures* ». Le FSC s'engage à conduire des activités éducatives visant à accroître la conscience du public sur l'amélioration de la gestion forestière, la promotion du meilleur usage des ressources de la forêt, la réduction des déchets et les dommages et la réduction de la surconsommation. A travers ses principes et critères, les enjeux éthiques apparaissent à plusieurs niveaux :

- **Le respect des lois et des principes** du FSC en veillant à ce que l'aménagement forestier soit conforme à toutes les lois nationales en vigueur dans les pays ainsi qu'à toutes les conventions internationales que les pays ont signées et ratifiées (principe 1) ;
- **La sécurité foncière et les droits d'usage** à long terme doivent être définis et les droits des communautés locales respectés. Les mécanismes adéquats de résolution des conflits doivent être mis sur pied (principe 2) ;
- **Les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à la propriété, à l'usage et à la gestion** de leurs territoires et de leurs ressources doivent être respectés de manière à ce que les opérations forestières ne constituent pas une menace pour les peuples autochtones (principe 3) ;
- Les opérations de gestion forestière doivent **maintenir ou améliorer le bien-être social et économique** à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales en vue de leur donner des opportunités d'emploi et de formation.

D'autres principes militent pour l'utilisation efficace de multiples produits et services fournis par la forêt : la prise en compte des impacts environnementaux, le respect des plans d'aménagement et le suivi et l'évaluation.

En Afrique centrale, des efforts ont été fournis pour mettre sur pied des Groupes nationaux de travail multidisciplinaires sur la certification, notamment au Gabon et au Cameroun. Malgré cela, les répercussions de ces efforts laissent à désirer car il n'existe, pour le moment, aucune forêt certifiée ni aménagée.

### **L'initiative « Application de la législation forestière et gouvernance en Afrique (AFLEG) » : un exemple de l'engagement des Etats dans le respect des lois et de la gouvernance**

La généralisation des difficultés d'application des lois dans le secteur forestier est un enjeu éthique majeur qui se situe au niveau des politiques et qui, à la longue, limite la capacité d'un pays à poursuivre sa croissance économique et à garantir son développement social et équitable. L'initiative AFLEG est une émanation du G8. Elle a été prévue pour s'inscrire dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) et vise à galvaniser l'engagement international et des multiples parties prenantes de haut niveau politique, pour renforcer les capacités d'application des lois forestières en Afrique, particulièrement contre l'exploitation illicite et le commerce des produits provenant de ces activités illégales.

Le Processus AFLEG devrait se terminer en avril 2003 par une Conférence Ministérielle de haut niveau durant laquelle les pays africains producteurs et consommateurs de bois, les ONG et le secteur privé devraient prendre des engagements en faveur de la gouvernance forestière et de l'application de la législation forestière en Afrique.

L'objectif de la Déclaration AFLEG est de:

- Confirmer la volonté et l'engagement des gouvernements et autres parties prenantes à s'attaquer aux activités illégales du secteur forestier, ainsi qu'à la commercialisation des produits provenant de ces activités;
- Confirmer la nécessité de partage des responsabilités et d'une coopération entre les parties prenantes pour s'attaquer à ces problèmes – incluant l'activité et le partenariat entre les programmes gouvernementaux des pays producteurs et consommateurs, les programmes des agences de financements, la société civile et le secteur privé;
- Planifier un programme d'action pour mettre en œuvre ces intentions.

Les éléments de la Déclaration auront trait, en particulier, à la participation de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, la société civile, les ONG et le secteur privé, à la prise de décisions dans le secteur forestier, le renforcement des capacités des administrations publiques, la prise en compte des mesures nécessaires pour éviter les conflits armés...

La question qui se pose est de mettre sur pied des stratégies pour que le processus AFLEG s'intègre dans les priorités des processus en cours comme la CEFDHAC, la COMIFAC et pour que la société civile soit réellement impliquée dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle.

### **Des usages des mécanismes d'éthique et de leur impact**

Malgré la multiplication des initiatives et des mécanismes de l'éthique, la réalité montre que les usages ne correspondent pas toujours aux objectifs déclarés officiellement. On assiste à une instrumentalisation des discours et des déclarations sur l'éthique en vue d'exclure certains

partenaires de « la course vers la ressource forestière » et de priver les pays producteurs des ressources forestières de l'accès aux marchés internationaux du bois.

En effet, certains marchés du bois boycottent les bois qui ne sont pas issus effectivement des forêts certifiées. Si une telle tendance se généralisait au niveau de tous les acheteurs de bois tropicaux, aucun pays d'Afrique centrale ne vendrait son bois, étant donné qu'il n'existe pas de forêt certifiée dans la sous-région.

Au niveau des pays, les initiatives sur l'éthique peuvent être utilisées pour améliorer leur image au niveau international tout en étouffant les problèmes intérieurs (problèmes sociaux ou de sécurité). En effet, les déclarations ne sont pas nécessairement accompagnées de mesures concrètes pour améliorer la gouvernance, ramener la paix intérieure et renforcer l'application des lois.

Ainsi, les pays africains devront-ils veiller à ce que la Déclaration Ministérielle qui sera signée dans le cadre de l'AFLEG en avril 2003 à Brazzaville, ne soit pas une Déclaration purement politique mais qu'elle soit suivie par des mesures concrètes visant à freiner l'exploitation illégale et à favoriser l'implication de la société civile dans le suivi et l'application de la législation forestière.

L'impact de certaines initiatives est difficilement mesurable surtout lorsqu'elles ne sont pas assorties de plans d'action avec des critères et des indicateurs précis. En guise d'exemple, on peut citer le code de déontologie pour la gestion durable des concessions forestières qui ne comporte pas de critères et ni d'indicateurs précis ; ce qui ne facilite pas l'évaluation de son adoption par les exploitants en dehors des déclarations d'adhésion.

Aussi, l'adhésion de manière officielle à ces initiatives n'exclut-elle pas le fait que certaines entreprises œuvrant dans l'exploitation forestière soient impliquées dans les activités mafieuses. *« Les filières bois dans nombre de pays du Sud ont été jusqu'à présent épargnées par un phénomène de « criminalisation » qui affectent de nombreuses activités minières. Cette situation semble malheureusement en passe de changer, avec l'apparition d'entreprises suspectées d'activités mafieuses au Libéria et en République Démocratique du Congo comme l'ont montré Global Witness et une mission spéciale de l'ONU »* (Karsenty, 2002).

La conciliation de l'éthique et la gestion durable des écosystèmes forestiers est un enjeu majeur dans la conservation en Afrique centrale car beaucoup de problèmes liés à l'exploitation illégale, à la gouvernance et au respect de la réglementation subsistent dans cette région.

Plusieurs initiatives en cours devraient être encouragées et leur appropriation par les parties prenantes, renforcée. Leur chance de succès est conditionnée par leur coordination et leur mise en cohérence puisqu'elles sont en quelque sorte complémentaires. Une approche régionale d'intervention s'impose pour permettre une large diffusion des acquis de ces initiatives.

Toutefois, les parties prenantes doivent veiller à ce qu'elles ne soient pas utilisées comme des instruments d'exclusion délibérée, de boycott ou d'étouffement.

## Références Bibliographiques

- AMSALLEM I., KONE DJIBY P., WILKIE LOYCKIE M., 2002. Situation et Tendances de l'Aménagement forestier en Afrique Centrale. FAO. 103 pp.
- IFIA, 2001, Code de déontologie de la gestion durable des concessions forestières en Afrique.
- Forest Stewardship Council, A.c. 1996, Principes et critères du « Forest stewardship Council »
- KARSENTY A., 2002. Gouvernance et Forêts Tropicales. L'exemple du Cameroun. In « Informations et Commentaires. Grenoble. 8pp.
- LANDROT J.J et NDIKUMAGENGE C, 2000. Gestion durable des Concessions forestières. Le code de déontologie en question. In Zamba, pp 10-12.
- NDINGA A., et NGUINGUIRI J.C, 1998. La Gouvernance Environnementale dans les institutions Gestionnaires des Ressources Forestières d'Afrique, Centrale. Rapport d'Atelier. UICN-CEFDHAC, 84 pp.
- SMOUTS, M.C, 1988. Du bon usage de la gouvernance en relations internationales. UNESCO, RISS 155. Pp 85-93.
- Spethen B. la certification des forêts. Rapport préparé par le Groupe Conseil sur la certification des forêts (GCCF) pour la DGVIII de la commission européenne. IIED, Londres, Royaume Uni.

## **PETROLE ET POLITIQUE EN AFRIQUE CENTRALE. ENTRE CONVOITISES, INSTRUMENTALISATION ET MARCHANDAGES : OU EST L'ETHIQUE ?**

Par **Joseph Vincent NTUDA EBODE**, UY II, FCSP, Cameroun

Le pétrole est à l'origine de l'émergence d'une économie ultramarine en Afrique, dont le centre de gravité est désormais le golfe de Guinée. Dans sa version étendue, cette zone recouvre une longue façade maritime, allant du Nigéria à l'Angola. Elle est adossée à un arrière-pays (hinterland) caractérisé par l'exploitation du proche intérieur forestier et des zones continentales périphériques, dont le bassin du lac Tchad constitue le pylône.

Dans la géopolitique mondiale des hydrocarbures, cette zone au cœur de laquelle se trouve l'Afrique centrale est devenue l'un des sites où facteurs transnationaux et locaux s'imbriquent et provoquent d'importantes recompositions politiques.

Historiquement, trois principaux facteurs ont été à la base de cette recomposition politique : l'intérêt manifesté à la suite des bouleversements qui ont affecté l'industrie pétrolière en 73/74, l'octroi d'importantes concessions à plusieurs sociétés occidentales spécialisées dans l'exploitation pétrolière dans les années quatre vingt et l'introduction de nouvelles technologies d'extraction.

Toutefois, cette mise en valeur des énormes ressources pétrolières de la sous-région soulève des questions aussi bien économiques, écologiques, culturelles, politiques que sociales. Mais, si l'on laisse de côté les autres types de problèmes pour ne retenir que ceux d'ordre politique, le pétrole apparaît alors autant une source de convoitise, un instrument de pouvoir, qu'un produit de marchandage.

### **Un objet de convoitise**

Le paysage pétrolier sous-régional, longtemps considéré comme virtuel, a pris forme depuis quelques années, grâce à l'action énergique des multinationales telles Elf, Total devenues TotalElfFina, Shell, Exxon-Mobil...

Pratiquement, aucun pays de la sous-région n'est aujourd'hui à exclure du domaine pétrolier. Certes, la production du Cameroun et du Gabon accuse des baisses depuis 1990, mais celle des autres pays, comme l'indique le tableau ci-dessous, est en progression constante.

### **L'évolution de la production de pétrole dans le golfe de Guinée**

Pays	Production en million de tonnes			
	1990	1999	2000	2001
Angola	24,1	36,8	36,4	36
Cameroun	7,9	4,8	4,5	4,1
Congo	7,6	14,5	14,2	14
Gabon	13,6	17	16,4	15
Guinée Equatoriale	-	4,5	14,2	14
Nigeria	87,8	99,9	103	105

Source : Images économiques du monde, éd SEDES, Paris, 2001 et 2002.

A côté de ces pays déjà producteurs, il convient d'ajouter les trois autres qui, soit sont en voie de le devenir (Tchad, 12,5 millions de tonnes en 2005), soit ont d'énormes réserves déjà prouvées (Sao Tomé et Príncipe et République centrafricaine).

Cette prolifération des puits de pétrole suscite des convoitises et des rivalités entre acteurs occidentaux et locaux, qui semblent s'expliquer principalement par la qualité du pétrole sous-régional.

En effet, l'Afrique centrale pétrolière, comparée aux autres régions du monde, offre de nombreux atouts à l'investisseur. Le premier, d'ordre sécuritaire, vient de la situation en eau profonde de la plupart des zones de production. L'avantage de cette situation est que les exploitations sont à l'abri des instabilités. Un second atout tient à l'emplacement sous-régional : située à mi-chemin entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient, région à risque, vis-à-vis de laquelle nombre d'Etats cherchent à réduire leur dépendance.

Le troisième vient des spécificités de la région, qui permettent de réduire les délais entre la mise au jour des découvertes et leur exploitation ; les investisseurs peuvent alors rapidement récupérer leurs capitaux. Comparée à la mer du Nord, la région bénéficie en outre, d'un climat plus clément, ce qui facilite les opérations au large des côtes.

Par ailleurs, son taux de réussite de forage des puits d'exploitation est d'environ 50%, alors qu'il n'est que de 10% dans le reste du monde. Enfin, 50 à 60% de puits d'exploration qui y sont forés, permettent de découvrir un gisement d'une capacité supérieure à 100 millions de barils.

Ces spécificités qui s'expliquent principalement par la nature géologique des zones prospectées, sont autant de facteurs qui attisent les appétits. C'est ainsi que dans cette zone traditionnellement d'influence française, les Etats-Unis se présentent de plus en plus comme un redoutable adversaire. On s'interrogeait déjà sur l'action de ce pays dans la réalisation du pipeline Tchad-Cameroun. On sait aujourd'hui que l'Afrique centrale est désormais d'un intérêt national stratégique pour les Américains. Alors que dans les années 60 c'est le golfe arabo-persique qui faisait l'objet d'une concurrence entre majors pétroliers, c'est l'Afrique centrale qui, de toute évidence, prend cette place aujourd'hui.

Les Américaines Chevron-Texaco projettent ainsi de multiplier par quatre leur volume d'investissements en Afrique d'ici 2007, pour atteindre 20 milliards de dollars. Au même moment, l'administration Bush courtise les gouvernements de la zone. Tout au long de 2002 par exemple, les gestes allant en ce sens ont été nombreux : Walter Kausteiner, l'adjoint au Secrétaire d'Etat aux affaires africaines et Colin Powell, Secrétaire d'Etat, ont effectué plusieurs tournées en Afrique. Plus décisif encore, dans ce redéploiement stratégique pour lequel l'African Oil Policy Initiative Group (AOPIG) joue un rôle important, Washington se propose d'implanter une base navale à Sao Tomé et Principe, en vue officiellement de sécuriser l'exploitation du pétrole dans la zone. La simple idée d'avoir des troupes prépositionnées pour défendre les intérêts pétroliers signifie pour les Etats-Unis que la sous-région est devenue une zone prioritaire majeure. Mais cela ne peut qu'attiser les rivalités avec l'Europe.

### **Une ressource instrumentée**

Dans les Etats pétroliers de la sous-région, victimes de l'échec de leur transition démocratique des années 90, la perte des soutiens extérieurs à la fin de la guerre froide a entraîné une recherche de nouvelles sources de financement au moyen de l'institutionnalisation des économies de guerre, reposant sur l'exploitation par les acteurs impliqués et à leur seul profit, des richesses naturelles nationales. Bénéficiant ainsi de moyens propres, ces nouveaux acteurs sont devenus incontrôlables (cas de Savimbi qui s'est autonomisé par rapport aux Etats-Unis). Ces évolutions que l'on peut illustrer à partir des cas congolais et angolais, pays dans lesquels les ressources pétrolières ont largement contribué à la pérennisation des conflits, ont abouti à l'émergence d'un nouveau type d'Etat.

En effet, au même moment que se sont développées des guerres endémiques, on a observé l'émergence d'un type d'Etat, dont la préoccupation majeure est sa reconnaissance par la communauté internationale. La tâche principale des gouvernants se limitant alors à négocier, avec des partenaires étrangers, les rentes permettant leur survie. Ce mode de fonctionnement qui, tout en facilitant l'insertion des élites politiques dans les réseaux africains et internationaux, a cependant rendu sans intérêt le lien avec les populations locales. La légitimité du pouvoir étant ailleurs.

### **Un facteur de marchandage**

C'est la perspective de l'épuisement des gisements de faibles profondeurs en Afrique centrale, qu'ils soient offshore ou onshore, et la découverte par Elf en avril 1996, à 150 km au large des côtes angolaises et par 1350 mètres de fond, d'un gisement évalué à 1 milliard de barils qui seront à l'origine de ce mouvement.

En effet, avec BP, Shell et Statoil, les principaux opérateurs intéressés par les grands fonds africains, le pétrolier français a créé en 1993 le club Wado (West Africa Deep Waters Operators), pour réduire les coûts d'exploitation de l'offshore profond. Les études sismiques et géologiques, beaucoup plus fines et nettement moins coûteuses qu'autrefois qui seront réalisées, vont révéler l'existence de gigantesques gisements sous-marins. Les découvertes vont alors se multiplier dans la sous-région. Ainsi, outre l'Angola, on trouve du pétrole offshore au Congo Brazzaville, en Guinée Equatoriale, au Nigeria, au Gabon, à Sao Tomé et Principe...

Tous les pays de la sous-région succombent alors à la recherche du pétrole et rivalisent de libéralité pour attirer les investisseurs. Par exemple, lorsque les autorités de Malabo signent en 1998 avec Exxon-Mobil, c'est tout juste si le pays n'a pas monnayé l'arrivée du géant américain. Elles devront renégocier les conditions de l'accord après le démarrage de la production. Tous les pays de la sous-région mettront alors en place des politiques plus attractives, qui commencent par la confection de nouveau code d'investissement en la matière. Il n'est pas jusqu'à la Centrafrique, pourtant déchirée par d'incessants complots militaires, qui ait confectionné une loi minière, on ne peut plus attractive.

C'est que l'offshore profond a relancé les recherches sur la terre ferme. C'est alors qu'on trouve du pétrole au Tchad, on en trouve aussi au Soudan qui, dès 1999 devient exportateur. Le Cameroun se lance à son tour, s'il y a du pétrole dans les pays limitrophes, pourquoi pas au large de Douala ou de Kribi ? Un nouveau code, ici comme ailleurs voit le jour.

Grands producteurs de pétrole, mais faibles consommateurs, sans technologie propre ni ressources financières, la décision de devenir producteur n'appartient pas aux Etats sous-régionaux qui se livrent alors à une concurrence féroce pour attirer les investisseurs. Ce faisant, ils s'exposent à des marchandages de toute sorte de la part des grandes compagnies, à qui ils doivent vendre leurs champs et leur brut.

Les Etats se retrouvent ainsi pris en tenaille et la dépendance qui s'en suit constitue un élément caractéristique des interactions entre les milieux pétroliers et politiques d'Afrique centrale. Point n'est besoin ici de rappeler l'action d'un opérateur comme Elf dans la survie des régimes sous-régionaux ou dans la pérennisation des conflits. Qu'il s'agisse du conflit angolais ou de la guerre civile congolaise, on sait aujourd'hui que cette multinationale a financé toutes les parties en conflit et ce faisant, a accentué le caractère endémique de ces conflits.

Les interactions entre les milieux politiques et pétroliers en Afrique centrale sont alors multiples. Dans sa relation au politique, le pétrole constitue d'abord un enjeu, et à ce titre attise les convoitises. Il est également une ressource et, en tant que telle, instrumentalisable. Enfin, en tant qu'enjeu et ressource politique, il fait l'objet de marchandages. Cette situation a

des implications sur le plan éthique. Celles-ci portent autant sur l'avenir de la démocratie, en tant qu'incarnation de l'Etat de droit dans la sous-région, que sur l'effectivité des normes juridiques internationales. Elle débouche finalement sur la transformation de l'Etat sous-régional en principautés pétrolières, d'une part et sur la marginalisation prononcée des normes juridiques internationales, d'autre part.

### **La transformation des Etats pétroliers sous-régionaux en principautés pétrolières**

Dans la mesure où les Etats se retrouvent continuellement instrumentalisés par des instances étrangères, la logique d'ingérence qui s'en suit crée des principautés fondées essentiellement sur la force des armes et le jeu d'influence des puissances protectrices ou conquérantes. Le trait politique dominant devient alors l'instabilité. Car, tout changement d'intérêt ou de rapports de forces au sein de la coalition des Etats protecteurs déclenche systématiquement des rebellions. On s'éloigne ainsi, chaque jour davantage de la bonne gouvernance, qu'on entende par-là une gestion des régimes, ou tout simplement une gestion économique.

Presque tous les conflits des Etats dotés de ressources naturelles dans la sous-région semblent obéir à cette logique. A Brazzaville particulièrement, le redéploiement des troupes angolaises (décembre 1999) a laissé le champ libre à l'affrontement entre les milices « *Ninjas* » de KOLELAS, « *Zouloue* » de Pascal LISSOUBA et « *Cobras* » du Général SASSOU NGUESSO. En Angola, au Tchad et en Centrafrique, on assiste à la même logique, les conflits s'intensifiant ou se désescaladant en fonction des jeux d'intérêts des puissances impliquées.

Vue sous cet angle, la ressource pétrolière dans la sous-région n'apparaît plus seulement comme un facteur conflictogène. En plus, elle s'apparente à une ressource de nuisance démocratique et partant, un propagateur de mauvaise gouvernance. En définitive, l'éthique du capitalisme ne serait-elle pas entrain de prendre le pas sur l'éthique démocratique ? Affaire à suivre.

### **La marginalisation des normes juridiques**

Cette logique contribue par ailleurs à la violation du droit international des réfugiés. En RDC, au Tchad et en Centrafrique, non seulement les réfugiés ne sont pas souvent éloignés de la frontière de leur pays d'origine, comme l'exige la charte de l'OUA de 1967 sur les réfugiés, mais également, le réarmement perpétuel d'une partie d'entre eux dans les camps est contraire à la convention de Genève de 1951.

Par ailleurs, la gestion de ces conflits et cela va sans dire, par les tribunaux internationaux, vide les constitutions des pays concernés de leur sens. La communauté internationale se substituant aux peuples pour élaborer des règles définissant le statut des Etats décomposés par les guerres civiles.

La mise en valeur des énormes ressources pétrolières dont regorge l'Afrique centrale, dans leur rapport à la politique et en l'absence d'un code éthique respecté, apparaît plus comme un vecteur de nuisance démocratique et de mauvaise gouvernance, que comme un facteur de bien-être des populations. Cette situation paradoxale, qui s'explique fondamentalement par le fait que le pétrole est à la fois une ressource convoitée et un instrument de marchandage appelle à la mise en œuvre d'un code éthique. Cependant, face à la faiblesse des Etats pris individuellement, c'est peut-être à un code sous-régional qu'il faut songer.

## L'AFFAIRE ABDOULAYE YERODIA NDOMBASI DEVANT LA C.I.J DROITS DE L'ETAT OU LUTTE CONTRE L'IMPUNITE ?

Par **Alain Didier OLINGA**, juriste, UY II, IRIC, Cameroun

Entre la morale et le droit, les relations n'ont jamais été facilement ou clairement définies. Entre le souci prioritaire pour l'ordre, la stabilité et la prévisibilité des relations entre sujets de l'ordre juridique pour le second, et la préoccupation exclusive du juste pour la première, la passerelle n'est pas toujours aisée à établir. Bien entendu, il est souhaitable que la norme juridique, dans toute la mesure du possible soit le réceptacle de valeurs qu'une société juge dignes de faire l'objet de protection ou de réalisation, en raison de leur nature éthique ou morale. C'est tout le projet de la vieille bonne école du droit naturel, qui a traversé les siècles et qui, en dépit des critiques positivistes compréhensibles dont elle est l'objet, imprègne des pans importants de la pensée juridique et du droit positif actuel. Le projet de ladite école est, à défaut de faire coïncider droit positif et droit naturel, de subordonner la légitimité et la validité du premier à sa conformité ou, à tout le moins, à sa compatibilité avec le second. Pour l'univers des « *monstres froids* » étatiques qu'est le milieu international, la place de l'éthique est problématique à définir. Ce que l'on peut néanmoins constater et mettre en lumière, c'est une inexorable civilisation du droit international, au sens de l'instillation toujours plus forte des valeurs éthiques au sein même du droit international. Si cette tendance est observable dans plusieurs conventions, elle se remarque surtout sur le terrain du droit international humanitaire et du droit des Droits de l'Homme. A cet égard, la Cour Internationale de Justice a tenu à dire que les règles du droit de la guerre véhiculent « *des considérations élémentaires d'humanité* », que les dispositions comme celles de la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 sont telles qu'elles s'imposent même en l'absence de tout lien conventionnel. Bref, les prérogatives de la souveraineté de l'Etat ont connu une érosion et une inflexion face à la montée des préoccupations relatives à la dignité de la personne humaine. L'incubation idéologique et doctrinale a été telle, depuis la Conférence Mondiale de Vienne sur les Droits de l'Homme en 1993, que cette orientation fondamentale ne suscite guère plus de controverse. C'est dans ce contexte qu'intervient, le 14 février 2002, la décision de la CIJ dans l'affaire Ndombasi.

Les données de cette affaire sont banales, au moment où les tribunaux pénaux d'Arusha et de La Haye connaissent de faits plus graves imputés à tous ceux qui ont eu à plonger leur âme dans l'abîme du génocide, de l'épuration ethnique. Pendant la deuxième guerre du Kivu, celle que les alliés de Kabila-père lui font, le directeur de Cabinet de ce dernier, Abdoulaye Yerodia, a tenu des propos considérés comme incitant à des actes susceptibles d'être qualifiés de génocide, en public. Attitude condamnée par le droit international. Les propos auraient été tenus le mercredi 26 août 1998, alors que depuis la veille de violents combats opposent autour de la capitale les forces armées congolaises aux nouveaux rebelles. Ce jour, on estime que plus de mille soldats ennemis ont pénétré la zone est de la capitale. Abdoulaye Yerodia participe activement à la défense de la capitale, en annonçant ledit 26 août l'instauration d'un couvre-feu. Cette mesure est prise, explique-t-il, « *pour permettre aux forces armées congolaises de mener à bien l'éradication et l'écrasement total de cette vermine des envahisseurs rwandais et ougandais. Le couvre-feu sera maintenu jusqu'à nouvel ordre tant que les forces armées se livreront à leurs tâches patriotiques de faire rendre gorge et d'écraser l'infamie que représentent les envahisseurs rwandais et ougandais* ». (Ludo Marteus : 1999). Le directeur de Cabinet devient plus tard Ministre des Affaires Etrangères de RDC. C'est alors que, depuis la Belgique où une procédure judiciaire a été engagée contre lui, est émis et diffusé sur le plan international le 11 avril 2000 un mandat d'arrêt international. Le

mandat requérait – pas moins – l’arrestation provisoire du ministre aux fins de son extradition vers la Belgique sous le chef d’inculpation de crimes constitutifs de graves violations du droit international humanitaire. Embarrassé et inquiet, le gouvernement congolais change de portefeuille à M. Yerodia, qui passe des Affaires Etrangères à l’Education Nationale ; finalement, il quittera le gouvernement en avril 2001. En soi, ce comportement des autorités de la RDC exprime au moins un malaise et l’impossibilité de ne pas tenir compte de la nouvelle conscience juridique en matière de lutte contre les crimes internationaux. Néanmoins, le 17 octobre 2000, la RDC introduit une requête contre la Belgique devant la CIJ. Le débat durant l’instance présentera une étrange situation, où un jeune Etat défendra le vieux droit international consacrant l’immunité absolue des personnes chargées de conduire les relations internationales des Etats, et où un Etat moins jeune se fera le champion d’un droit nouveau, la compétence universelle aux fins de répression effective des crimes internationaux. Dans son arrêt, la Cour suivra l’argumentaire de la RDC, en estimant que « *les fonctions d’un ministre des Affaires Etrangères sont telles que, pour toute la durée de sa charge, il bénéficie d’une immunité de juridiction pénale et d’une inviolabilité totale à l’Etranger. Cette immunité et cette inviolabilité protègent l’intéressé contre tout acte d’autorité de la part d’un autre Etat qui ferait obstacle à l’exercice de ses fonctions* ». Cette prise de position capitale met en jeu la question fondamentale de la place qui doit revenir aujourd’hui à la souveraineté de l’Etat et à ses droits d’une part, à la lutte contre l’impunité d’autre part. La stabilité et la prévisibilité des relations entre Etats peuvent-elles justifier à elles seules que des individus accusés d’infractions graves puissent déceimment parler au nom des Etats ? En tous les cas, cette position confirme une tendance récente de la CIJ à opposer le barrage de la souveraineté aux prétentions éthiques, montrant que le réalisme et le pragmatisme, s’ils ne prennent pas l’idéalisme en l’état, le cautionnent et le circonscrivent nettement.

### **Le triomphe de la souveraineté de l’Etat ?**

La brise éthique que la lutte contre l’impunité entendait apporter au droit international semble étouffée par le souci de la CIJ de préserver l’unité de l’ordre juridique international. Oui, à la lutte contre l’impunité, mais pourvu que l’on accepte que cette lutte « *cohabite avec les impératifs des rapports diplomatiques dans la maison commune que représente le droit international* » (Wectel). En fait, ces rapports semblent devoir primer sur la lutte contre l’impunité. A la vérité, cette restauration des exigences de coexistence des souverainetés étant déjà perceptible dans l’avis de 1996 sur la licéité de l’emploi ou de la menace d’emploi de l’arme nucléaire. Alors que ne fût-ce que sur la base de « *considérations élémentaires d’humanité* », l’arme nucléaire peut être considérée comme moralement inadmissible, la CIJ a adopté une position déconcertante. Selon elle, en l’état actuel du droit international (1996), l’on ne peut affirmer que la menace ou l’emploi de l’arme nucléaire est ou n’est pas interdit dans les circonstances extrêmes de légitime défense où la survie même de l’Etat est en cause. En d’autres termes, l’existence de la structure étatique en elle-même, qui n’est pas en soi une question morale, peut primer sur la nécessité de ne pas recourir à une arme qui heurte tous les principes du droit international humanitaire. Sous cette neutralité, ce ni-ni juridique, se cache une différence ou une résistance de certains secteurs du droit international aux aspects éthiques. Si la sensibilité de la question – la survie même de l’Etat – peut expliquer l’attitude de prudence extrême de la Cour dans l’avis relatif à la licéité de l’arme nucléaire, il est plus difficile de comprendre que la simple conduite des relations internationales par un ministre des Affaires Etrangères justifie que des comportements criminels puissent être recouverts de l’immunité. En d’autres termes, la fonction suspend momentanément la sanction du droit international. Cette démarche heurte de front toute l’évolution du droit international depuis le procès de Nuremberg. L’un des principes cardinaux consacrés par le statut du tribunal de

Nuremberg et dans le jugement de ce tribunal est en effet que « *le fait que l'auteur d'un acte qui constitue un crime de droit international a agi en qualité de chef d'Etat ou de gouvernant ne dégage pas la responsabilité en droit international* ». La position adoptée par la Cour contredit ce principe et l'affaiblit en suspendant les effets de la responsabilité pendant la période de fonction.

### **Quel impact pour l'Afrique centrale ?**

Alors que les Etats d'Afrique centrale avancent à pas hésitants sur le terrain de la répression internationale des infractions graves au droit humanitaire si l'on en juge par le rythme lent de ratification du statut de la CPI par les Etats membres de la CEEAC (seuls le Gabon, le Tchad, la RDC et la RCA l'ont déjà ratifié). La décision de la Cour est de nature à conforter les plus rétifs dans leur attitude attentiste, voire à décourager tous ceux qui rêvent de la fin de l'impunité, véritable plaie morale, politique et sociologique de nos sociétés. Ces dernières semaines (25-11, 08-12-2002), à l'occasion d'un séjour professionnel en RDC, pays en proie à l'impunité, nous avons pu entendre des appels exigeant que ceux qui ont trucidé le peuple répondent de leurs actes. En ce moment même, et bien que l'opposition armée soit prise d'urticaire à la seule évocation du sujet, le gouvernement de Kinshasa soutient fortement l'idée de la mise en place d'un tribunal pénal international sur la RDC. Connaissant bien la jurisprudence récente de la CIJ, les protagonistes du conflit, qui sont des acteurs sophistiqués, ambitionnent tous de faire partie de l'équipe ministérielle pour bénéficier de l'immunité, d'une amnistie qui à leurs yeux devrait être inscrite dans la constitution de la période transitoire. Si parler au nom de l'Etat confère une immunité pénale, il vaut mieux se battre pour être parmi ceux qui parlent pour lui et se battre pour en être toujours. La lutte pour le pouvoir n'en devient que plus âpre. La possession du pouvoir fait que l'on peut échapper à la justice des autres Etats, à la justice de son propre Etat et, éventuellement, à la justice pénale internationale. Quoi de plus rationnel, finalement, pour les dictateurs ou aspirants à la dictature africains que de s'accrocher à un pouvoir politique qui semble offrir tant de protection ? Pour les sociétés d'Afrique, et d'Afrique centrale en particulier, la position de la CIJ est un désastre psychologique, qui déborde le cadre technique de la protection coutumière de la fonction de ministre des Affaires Etrangères.

Il est à remarquer que la décision de la CIJ en l'affaire du mandat d'arrêt du 11 avril 2001 est intervenue au moment où une plainte pour infractions graves au droit international humanitaire était déposée par Me Georges Henri Beauthir, avocat au barreau de Bruxelles, le 11 décembre 2001, contre M. Biya (Président de la République du Cameroun) et consorts. La plainte, relative aux supposées exactions commises par le commandement opérationnel mis en place en 2000 pour contrecarrer la recrudescence du grand banditisme dans la province du Littoral, faisait état d'exécutions extra-judiciaires massives, d'homicides intentionnels, de tortures, d'atteintes graves à l'intégrité physique des personnes, des disparitions, de viols de femmes et de jeunes filles, de vols et extorsions. (LNE n°904 du mardi, 18-12-2001, p.7). En fait, il s'agissait d'un rebondissement spectaculaire d'une discussion qui agitait depuis la mi-2001 le microcosme médiatico-politique, avec la réaction vigoureuse le 24 avril 2001 du ministre de la communication sur l'éventuelle responsabilité pénale du P.R en rapport avec l'affaire des 9 de Bépanda. (Cam.Trib.,25-04-2001, p.5 ; voir Akam, M. Touna R. « *lutte contre l'impunité. Peut-on juger le président ?* », Le Messenger, n° 1214, 16 mai 2001, pp.6-7). A la vérité, les responsables de l'Etat au plus haut niveau ont pris cette effervescence très au sérieux, ainsi qu'en témoignent deux faits majeurs : la participation remarquable du conseiller diplomatique du chef de l'Etat camerounais à la session annuelle de la SFDI à Clermont-Ferrand, en juin 2001 dont les travaux portaient précisément sur « *le chef de l'Etat en Droit international* » ; ensuite, le retard remarquable pris dans le processus de ratification

du statut de la Cour pénale internationale, pourtant lancé en trombe avec la création en 2000 du Comité Technique relatif à la question, qui a rendu depuis belle lurette son rapport. Il n'est nullement question, bien entendu, d'instruire un procès qui n'a pas eu lieu. Il s'agit simplement de relever que la décision de la CIJ en l'affaire Abdoulaye Yerodia Ndombasi est intervenue comme un couperet pour tous ceux qui, informés des procédures engagées contre Pinochet, Habré et autres et galvanisés par elles, entendaient (à leur manière bien entendu) lutter contre l'impunité des infractions les plus graves au droit humanitaire et aux Droits de l'Homme, et, de façon plus globale, combattre de mauvaises pratiques de gouvernement, la mal gouvernance.

### **Vers un retour à la théorie des droits fondamentaux de l'Etat ?**

Avec une certaine jubilation de la part des réalités et des adeptes (ou soi-disant adeptes) de Machiavel, il s'opère ainsi petit à petit, à travers les décisions de la Cour en l'affaire de la licéité de l'arme nucléaire et en l'affaire Abdoulaye Yerodia Ndombasi, une résurgence spectaculaire de la doctrine des droits fondamentaux de l'Etat, parmi lesquels le droit à sa conservation, au respect de sa dignité, et le droit qu'il a de faire respecter, en la personne de ses ressortissants, le droit international. Pour des Etats faibles sur la scène internationale, la dynamique n'est pas forcément négative ; mais pour des Etats qui ont fonctionné avec de mauvaises pratiques de gouvernement, il peut s'agir d'un dangereux appel au statu quo. Il convient à cet égard de rappeler que M. Abdoulaye Yerodia n'a jamais été effectivement arrêté – ni menacé de l'être par un Etat, ni même inquiété par la justice de son pays, en dépit des accusations graves formulées par le parquet de Bruxelles. Aucune instruction n'a été ouverte contre lui, même pour faire semblant pour ruser avec les exigences de la civilité et de la correction internationale ambiante. Voilà qui aurait dû inciter la Cour à davantage de circonspection et de pédagogie dans son arrêt. Elle compte sur la bonne volonté pénale des Etats, laquelle est la chose du monde la moins partagée. La tentation, dans des contextes sensibles comme celui de la RDC, est de considérer ceux qui tiennent des propos belliqueux (comme ceux alors attribués à M. Yerodia Ndombasi) comme des héros nationaux et non comme des criminels. C'est du reste exactement ainsi que les choses ont été perçues du côté de Kinshasa. Les poursuites contre M. Yerodia, qui s'en prenait à des envahisseurs ont été perçues par les responsables et le peuple de Kinshasa comme une provocation politique et une manœuvre de diversion orchestrée depuis la Belgique. Yerodia, pour l'homme de la rue à Kinshasa, a risqué sa vie pour sauver la capitale en 1998 ; au moment de l'annonce des poursuites, l'indignation a été telle au sein de la population de la capitale congolaise que l'on a enregistré des volontaires pour signer une déclaration reprenant exactement les propos attribués et reprochés à M. Yerodia. Ce n'est donc pas d'abord du côté des tribunaux nationaux qu'il faudra regarder pour s'assurer de la répression de faits criminels imputables à de hauts dignitaires du régime, tant que le système qui supporte ce régime demeure applicable. Du reste, les discussions inter-congolaises qui ont en cours en Afrique du sud ont montré, entre autres que plusieurs acteurs n'ont d'autres projets que de négocier leur impunité légale (voire constitutionnelle) en même temps que leur participation au pouvoir, position à partir de laquelle ils pourraient aisément contrecarrer toute velléité de mise en place d'un tribunal pénal international pour le Congo. Malgré elle, la Cour est venue conforter psychologiquement cette recherche d'impunité.

## CAMEROUN : VERS UN MULTIPARTISME DE PARTIS UNIQUES ?

Par Joseph Vincent NTUDA EBODE, FPAE

L'année 2002 au Cameroun a été sur le plan interne incontestablement dominée par la double élection législative et municipale du 30 juin. Ce double scrutin, comme on le sait déjà, a largement marqué le recul de l'opposition. En somme, partie avec 64 députés contre 116 au parti au pouvoir, l'opposition n'a pu sauver, au terme de la compétition électorale, qu'une trentaine. Cette déconfiture qui s'est confirmée au niveau des municipales, le RDPC ayant gagné 286 communes sur les 336 mises en jeu, a confirmé ce que nombre d'observateurs soutenaient déjà, à savoir, le retour au Parti unique.

Si l'on ne peut de manière catégorique contester cette assertion (ceci d'autant plus que les avancées du RDPC sont similaires aux reculs de l'opposition depuis le tremblement de terre de 1992), il demeure que la principale innovation des élections de juin dernier se trouve dans l'émergence non d'un parti unique, mais de trois.

En effet, les résultats sortis des urnes législatives laissent apparaître trois partis uniques configurés en cercles concentriques. En partant du plus petit au plus grand, on distingue un parti unique départemental : l'UDC qui s'est imposé tout seul dans le Noun ; un parti unique provincial : le SDF qui a fait main basse sur le Nord-Ouest et un parti unique national : le RDPC, seule formation politique à avoir remporté des suffrages dans les dix provinces.

Du point de vue de la science politique, cette lecture, à première vue simpliste, s'impose finalement comme le cadre d'analyse le plus prometteur du paysage partisan camerounais actuel. Deux raisons au moins permettent de défendre ce point de vue.

La première tient au fait que cette configuration confirme le paradigme ethnique en vogue aux Etats-Unis (lire les débats dans la Revue Nationalism & ethnic politics ; mais aussi les travaux de Donald L. HOROWITZ), suivant lequel, dans un pays pluri-ethnique (cas du Cameroun), il ne peut exister qu'une seule formation politique de dimension nationale. En d'autres termes, le RDPC étant un parti pluri-ethnique (ce qui fonde son caractère national), les autres formations partisans ne peuvent être que des structures de dimension réduite, représentant les intérêts de leur communauté.

Vu sous cet angle, l'enracinement de l'UDC dans son Noun natal, ou du SDF dans son fief du Nord-Ouest ne devrait plus surprendre. Incapables de se projeter à l'extérieur de leur site natal (le RDPC ayant occupé le terrain avant eux), ces deux « *petits* » partis survivraient aussi longtemps qu'ils se limiteraient dans leur « *village électoral* ». Cette perspective permet également de comprendre que les difficultés d'un parti comme l'UNDP tiennent davantage au fait qu'ils n'arrivent pas à choisir entre une projection nationale et un ciblage local.

La seconde raison qui nous pousse vers cette position tient à la dimension prospective qu'elle recèle. En effet, la domination du paysage politique national par trois principaux partis de dimension très inégale laisse envisager quelques pistes de réflexion. La première, qu'on pourrait qualifier d'optimiste, soutiendrait que le retour au parti unique n'est envisageable que dans la perspective d'une alliance entre ces trois partis. Cette hypothèse peu probable signifie par ailleurs que la survie du système actuel incombe à ces trois formations. Une très grande entente entre elles conduirait inévitablement à un parti unique. Mais une opposition rigide serait un facteur déstabilisant.

La seconde et dernière piste, plus pessimiste verrait en cette configuration un facteur essentiellement conflictogène. En effet, la volonté du RDPC de s'affirmer dans tout le territoire national le pousserait alors à affronter ces deux petites formations qui, à défaut de se

nationaliser, concentreraient leurs ressources à la préservation de leur fief. Dans une telle perspective et n'ayant plus rien à perdre, leurs militants se radicaliseraient. Le double scrutin du 30 juin dernier n'a donc pas fini de nous surprendre et de nous apprendre. Après le règne du parti unique et celui du multipartisme intégral, nous sommes désormais dans un multipartisme des partis uniques. Décidément, « le Cameroun c'est le Cameroun ».

## Bibliographie

**L'INTERNET, SON WEB ET SON E-MAIL EN AFRIQUE. APPROCHE CRITIQUE,**  
**NTAMBUE TSHIMBULU Raphaël, Paris, L'Harmattan, 2001, 355 p.**

Par **Martial Pépin MAKANGA BALA**, Doctorant Associé REGARDS (UMR CNRS/IRD), France.

L'ouvrage de R. Ntambue Tshimbulu peut être situé dans deux registres. D'une part il vient agrandir la famille des nombreux livres consacrés à l'Internet avec toutefois l'originalité de traiter de ce thème à l'échelle de l'Afrique où certains observateurs n'y ont pas vu des interactions pertinentes. D'autre part, cet ouvrage saisit le phénomène global des NTIC pour proposer une analyse renouvelée des problématiques de développement de l'Afrique et des pays du Sud.

Pour ne s'en tenir qu'aux grands axes de la somme originale produite par l'auteur, il s'agit d'une mise au point de l'essentiel des travaux en tous genres depuis 1987, lesquels ont porté sur le thème de *l'insertion et des enjeux multiples de l'Internet, du web et de l'e-mail en Afrique*. Dans cette optique, l'étude se positionne comme un référentiel à partir duquel plusieurs types d'actions concernant l'évolution des NTIC en Afrique seraient amorcés. Ensuite, elle procède à une analyse critique des processus liés aux NTIC déjà en cours. Il ressort de celle-ci, que malgré les écrits de plus en plus foisonnants et l'engouement des débuts sur l'Internet et les NTIC en Afrique, le débat s'est cloisonné du fait en grande partie de la diffusion récente des nouvelles technologies dans ce continent et d'une production de travaux majoritairement occidentale sur la question. Il a émergé conséquemment une tendance lourde qui a diagnostiqué le besoin africain de l'Internet à partir des schémas des théories classiques de développement, notamment *le retard par rapport aux pays développés*. R. Ntambue y voit à ce niveau une certaine dérive et surtout " des occasions manquées " d'une meilleure structuration du débat (qui est censé englober tous les aspects possibles) car dans la situation qu'il révèle, *l'Internet devient une mission à accomplir à court terme où les autochtones ne sont que des exécutants ou des usagers et les étrangers ou expatriés, les acteurs majeurs et les planificateurs-décideurs*.

Comment faire face à cette approche dominante du débat où la pénétration de l'Internet et des NTIC en Afrique est mal partie ? R. Ntambue propose sous forme d'esquisse les bases d'une anthropologie africaine des NTIC, qui serait "un apport socio-culturel des Africains à la révolution et à la gestion de la télématique, les manières de les vivre et de les penser." La traduction de cette démarche est la capacité des Africains à se donner les moyens pour prendre une part conséquente à la "recherche en informatique où les ressources humaines seraient autre chose que de simples « stations-relais ». C'est aussi une autre définition du besoin africain de l'Internet et des NTIC reposant sur des critères fondamentalement locaux (contexte, sentiment, préoccupation des Africains vis-à-vis de ces outils).

C'est à partir de cette analyse personnelle des éléments constitutifs d'une pensée NTIC dans le cadre africain, que l'étude de R. NTAMBUE recouvre le sens d'une interpellation des acteurs internes et externes à l'Afrique afin que le transfert des nouvelles technologies, qui n'est pas un sujet nouveau, ouvre la voie à un modèle de développement fondé sur une prise de conscience partagée des égarements antérieurs, qui serait le moteur d'un nouvel état d'esprit. Enfin, l'étude se veut l'espoir que les acteurs africains (des politiques aux particuliers) trouvent dans cet apport, une matière première en termes de possibilités, leur permettant d'asseoir les bases d'une solide insertion dans la société de l'information et œuvrer à l'adaptation de cette société au rythme de développement des Africains.

S'il convient de souligner le mérite de l'auteur pour l'enrichissement théorique et pratique du débat de l'Internet et des NTIC en Afrique, l'ensemble de la démarche soulève néanmoins des interrogations. Quelles sont les chances de développement et d'enracinement d'une anthropologie africaine des NTIC face des questions aussi difficiles que la fuite des cerveaux en Afrique, l'insuffisance et le délabrement des structures de recherche et des politiques scientifiques des Etats ? Quels sont entre les élites de la diaspora et les élites nationales celles qui pourraient véhiculer à une aussi grande échelle (l'Afrique) cet important mouvement de pensée mais aussi ce comportement souhaité par l'auteur ? Ces élites africaines avec d'autres acteurs auront-ils le souci, la volonté, les moyens publics et privés et la patience de partager non seulement dans les villes mais aussi au-delà et en direction des plus démunis, les connaissances, le savoir et susciter de l'intérêt en matière de nouvelles technologies et une volonté d'appropriation ? Même s'il n'a pas toutes les réponses, R. NTAMBUE soulève des interrogations stimulantes pour les Africains et ceux qui tiennent encore soutenir ce continent au moment où la baisse de l'Aide Publique au Développement est une autre réalité.

## NTIC ET MODERNISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

Par Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (en stage)

Comment moderniser les énormes machines administratives africaines, très souvent décriées par les usagers comme étant corrompues, bureaucratiques, lentes dans la prise de décision et improductives ? A L'heure où l'idéologie dominante dans les institutions financières internationales est « moins d'Etat et mieux d'Etat », voire le démantèlement des services publics, les Etat africains peuvent – ils, à l'instar des pays développés qui ont opté pour une administration électronique, miser sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour rénover leurs fonctions publiques et avoir enfin un service public de qualité, proche des citoyens, rapide, efficace et performant ?

Une étude évaluative du niveau de pénétration des NTIC dans les Etats de l'Afrique centrale révélera à coup sûr un certain retard des administrations publiques dans l'utilisation de l'informatique par rapport au secteur privé, et ce en dépit des discours officiels qui attribuent aux premiers un rôle-clé dans les stratégies et programmes d'action gouvernementaux pour l'accès à la société de l'information.

Bien que l'on ne dispose pas toujours de statistique fiables, au Cameroun par exemple, moins d'un dixième des agents de l'Etat utilise l'outil informatique. Certains ministères fonctionnent avec moins de 100 micro-ordinateurs. Seuls quelques hauts fonctionnaires ont dans leurs bureaux un accès à Internet. La messagerie électronique est encore au stade de projets au sein des ministères et il n'existe aucune connexion ou réseau Intranet entre les administrations centrales et les services extérieurs. Seules 14 ministères sur 35 ont un site Internet. Le Comité ad hoc chargé de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des NTIC, créé par le Premier ministre le 26 novembre 2001, et qui a pour mission principale de « *définir la stratégie pouvant permettre aux administrations publiques et institutions privées, une meilleure intégration et une appropriation des innovations scientifiques dans les domaines de l'information et de la communication* » n'a toujours pas rendu son rapport. De même, l'Agence Nationale des technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), créée par décret présidentiel du 8 avril 2002 pour « *promouvoir et suivre l'action gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication* » tarde à fonctionner, faute de personnel. La situation est loin d'être meilleure au Gabon, autre pays phare de la sous - région où l'essentiel du dispositif technologique et numérique est concentré dans les 3 trois grandes villes de Libreville, Port-Gentil et Franceville. Le nombre d'ordinateurs dans ce pays était estimé à 10.000 en 2000 et le nombre de postes connectés à Internet tournait autour de 150-200 pour environ 3.000 utilisateurs. La Direction Générale de l'Informatique (service du Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation) chargée du développement informatique de l'administration gabonaise a développé jusqu'ici 12 sites institutionnels et de services publics. Seuls 4 ministères ont un site web (Ministères de l'Economie et des finances ; des Eaux et Forêts ; du Tourisme, de l'Environnement ; de la Culture). Que dire des parents pauvres de la région tels que la RCA, le Tchad, la Guinée Equatoriale ou le Congo ? Sinon que leurs administrations publiques utilisent encore fréquemment la bonne vieille machine à dactylographier et la feuille manuscrite.

## **Le retard numérique des administrations publiques**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard numérique des administrations publiques d'Afrique centrale. Outre le réel problème du coût prohibitif de ces équipements informatiques et télématiques pour les économies déjà fragilisées et sous ajustements structurels (FMI, Banque Mondiale), on peut relever l'absence d'une réelle volonté politique des pouvoirs publics pour une modernisation du fonctionnement de l'Etat par l'introduction des NTIC, contrairement à ce qui se passe en Afrique de l'Ouest avec le Sénégal et le Mali ou en Afrique Australe (Afrique du Sud, Zimbabwe, Botswana). A cela on peut ajouter, le manque de formation et la forte réticence à l'utilisation des NTIC, une forte tradition de déficit communicationnelle, l'absence d'une culture technologique dans ces administrations, en commençant par les cadres dirigeants de ces structures peu formés à l'utilisation des outils informatiques et qui craignent que l'introduction des NTIC n'entraînent de nouveaux modes de gestion managériale auxquels ils sont peu préparés et bouleverse la hiérarchie du pouvoir au sein des administrations.

Malgré ces contraintes économiques, politiques, culturelles et psychologiques, les administrations publiques d'Afrique centrale ne peuvent échapper, dans un contexte de mondialisation libérale, à obligation de résultats devenue incontournable pour toutes les organisations. Les Etats d'Afrique centrale doivent donc dès à présent s'engager dans le grand chantier de la modernisation de leurs administrations publiques.

Loin d'être une fin en soi, et sans verser dans un fétichisme technologique qui aurait sans doute un certain nombre d'effets pervers tels que les pannes informatiques, la disparition du support papier ou encore l'asservissement de l'homme par la machine, admirablement décrit par Lucien Sfez dans un article intitulé « L'homme paresseux <sup>1</sup> », l'introduction des NTIC dans ces administrations publiques n'aura de sens que si elle correspond aux besoins des usagers et des utilisateurs. Elle devrait s'inscrire dans l'optique d'un meilleur service public, c'est-à-dire proche, accessible à tous, rapide et efficace. Ceci suppose bien évidemment de nouveaux modes de fonctionnement des administrations publiques, tels que la mise en ligne des informations pour les citoyens et les entreprises, la recherche de l'inter-activité et le développement progressif de la téléprocédure etc.

## **Propositions pour une administration en réseau**

Les administrations publiques d'Afrique centrale devront opérer une mutation progressive vers le fonctionnement en réseaux. Pour cela l'Etat devra augmenter sensiblement le parc informatique des administrations, développer par divers moyens l'incitation à la formation à l'utilisation des NTIC et Internet, en commençant par ses cadres ; redynamiser les différentes structures informatiques existantes au sein de ces administrations par une meilleure gestion de son personnel ; promouvoir la mise en place de messageries, avec des logiciels libres ; généraliser les sites web y compris au niveau des services extérieurs, et encourager ces services à y publier le maximum d'informations, réservant ainsi l'Intranet aux documents confidentiels ; développer les Intranet interministériel « professionnel », espaces protégés de travail en « groupware » dans les ministères et entre les administrations, y compris au niveau territorial, à partir des besoins identifiés ; constituer des groupes de travail devant réfléchir sur les problèmes de sécurité informatique et de confidentialité des données. Pour le financement

---

<sup>1</sup> Lucien Sfez, « L'homme paresseux », *Le Monde Diplomatique*, (avril 2001).

de ces projets d'administration en réseaux, l'Etat pourrait y consacrer un chapitre spécial dans son budget d'investissement annuel et faire appel au secteur privé pour réfléchir autour du thème du financement et des procédures d'achat intéressant les investissements de micro-ordinateurs, réseaux Intranet, Extranet, logiciel et formation.

La réussite de ce type de projets de modernisation des administrations publiques d'Afrique centrale ne sera possible que s'il existe une réelle adhésion des agents publics. Pour cela, il faudra donc penser à associer à un tel déploiement technologique une intense campagne d'information et de sensibilisation desdits agents sur les enjeux de l'introduction des NTIC dans leur environnement de travail. Car loin d'être la panachée aux maux qui minent ces administrations, les NTIC sont d'abord avant tout des outils qui, bien utilisés, accroissent la transparence, la circulation de l'information, l'efficacité du travail dans les organisations ouvertes. Mais mal utilisés, font perdre beaucoup de temps, rendent paresseux et entraînent un repli sur soi pour les services rétives au travail coopératif en réseau. D'où la problématique pertinente et plus large de l'inscription de l'homme au cœur de toute révolution socio-technologique.